41e ANNÉE (5e SÉRIE) N° 40 2 OCTOBRE 1924

L'AMI DU CLERGÉ

Revue de toutes les Questions Ecclésiastiques

DOGME, MORALE, LITURGIE, DROIT CANON, ÉCRITURE SAINTE, PATROLOGIE, PRÉDICATION
JURISPRUDENCE CIVILE-ECCLÉSIASTIQUE

Publié avec l'Imprimatur de Mgr l'Évêque de Langres. — Paraît à Langres tous les jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine honoraire de Langres
DIRECTEUR

Toutes les lettres doivent être adressées à : M. le Directeur de L'AMI DU CLERGÉ, à Langres (Hte-Marne).

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL :

FRANCE et COLONIES FRANÇAISES	Édition complète	18 fr.	ÉTRANGER	Édition complète ... 23 fr.
	Édition partielle	12 fr.		Édition partielle ... 17 fr.

L'édition complète comprend la *Doctrine* et la *Prédication ;* l'édition partielle n'a pas la *Prédication.*
On n'accepte pas d'abonnements de moins d'un an, ni d'abonnements à la *Prédication* sans la *Doctrine.*
Tous les nouveaux abonnements partent du *1er Janvier* de l'année en cours.
Les abonnés de France et des Colonies reçoivent gratuitement la *Jurisprudence ;* pour l'Étranger elle coûte 2 fr. 50

Les annonces sont reçues exclusivement chez M. Marcel Leguerney, 15, rue Vivienne, Paris 2e.

Chèques postaux : Nancy, 21.88

SOMMAIRE

DOCTRINE

Questions de science ecclésiastique. — Y a-t-il une vocation à l'état ecclésiastique ou à la vie religieuse ? En quoi consiste-t-elle ? 625. — Les créatures raisonnables sont-elles seules à pouvoir participer à la vie de la grâce et de la gloire ? L'ordre du monde matériel a-t-il quelque rapport avec les différentes conditions surnaturelles de la créature humaine ? *Quid* de la puissance de celle-ci sur la créature matérielle ? A quoi fait allusion S. Paul quand il parle des douleurs de la nature ? 628. — Quelles prières doit dire le prêtre qui est venu communier un malade avec une seule hostie ? Quand doivent communier ceux qui ne peuvent le faire au temps pascal ? 631. — Si « valet Officium pro Officio, » pourquoi pas « Hora pro Hora » ? 631.

L' « Ami du Clergé » et les livres. — Comptes rendus bibliographiques : Mgr Landrieux, P. Boumard, 632 ; A. Milet, chan. Cordonnier, 633 ; Marcel Poëte, 634 ; J. Angot des Rotours, P. Fernessole, 635 ; les *Maîtres de la musique,* 636 ; Guill. Janneau ; *Dict. d'Histoire et de Géographie ecclés.,* 637 ; C. Quiévreux, Claude du Mesnil, 638.

Liturgie. — Consultations diverses, 638.

PRÉDICATION

Cours de prônes sur le Credo. — IX. Les mauvais anges, 529.

Instructions sur la Sainte Eucharistie. — VI. Mode mystérieux de la présence réelle, 531.

Les Dominicales d'un petit Doyen. — LVI. *19e Dim. après la Pentecôte :* La connaissance de nos devoirs et de leur importance, 534.

Mon petit mot du Dimanche. — LI. *18e Dim. après la Pentecôte :* Le défaut de recueillement, 536.

Pour la fête de S. Luc. — L'esprit de son Evangile, 536.

Allocutions de mariage. — VIII, 539.

Conférences populaires sur l'histoire de l'Eglise. — XXIX. Foi et science au XXe siècle, 539. — XXX. Les missionnaires et la France, 542.

POUR LE MOIS DES MORTS

En vente le dernier volume de M. le chanoine Ch. Rolland, l'auteur si goûté du *Paradis sur terre* et de *La Reine du Paradis.* Il est intitulé **LE VESTIBULE DU PARADIS** et renferme *cinquante-six discours* (partagés en sept séries de huit, pour autant d'Octaves des Morts) où le Purgatoire est étudié au point de vue dogmatique, liturgique et moral, et qui peuvent servir, aussi bien que de thèmes d'instructions, de lectures pieuses et de sujets de méditations pour le Mois des Morts. Voir la table des matières à la p. 192 des couvertures jaunes de 1922.

C'est un vol. in-16 de XIV-426 p. Nous le vendons *net,* sans aucune remise pour personne, 4 f. pris à nos bureaux ; franco 4 f. 60 pour la France, 5 f. 15 pour l'Etranger.

PETIT COURRIER

Q. — Prière d'indiquer une liste de livres capables soit d'affermir dans leur foi des Juifs nouvellement baptisés, soit d'éclairer et de préparer à la foi des Juifs en route vers le christianisme.

R. — Voir ce que nous avons dit des PP. Ratisbonne en 1921, p. 476-8 ; du P. Hermann en 1893, p. 656-662 ; de Lœwengard, 1910, p. 119-122 (sur sa mort fidèle, *Ami* 1921, p. 624) ; d'Aug. Lémann, *Histoire de l'idée messianique chez le peuple d'Israël, Ami* 1910, p. 126 ; tous les Cours d'Ecriture Sainte et d'Apologétique ; etc.

Q. — Pourriez-vous m'indiquer un volume documenté qui, tenant compte des nouvelles données de la science, réfute les objections de Zola contre les miracles de Lourdes ? Ce serait pour le mettre entre les mains d'un jeune étudiant en médecine que les guérisons de maladies nerveuses à Lourdes intéressent, et qui serait heureux de savoir ce que valent les objections de Zola contre ces sortes de guérisons.

R. — Dr Le Bec, *Critique et contrôle médical des guérisons surnaturelles,* 9 f. 90, Paris, Beauchesne ; — Dr Marchand (président du Bureau des Constatations médicales de Lourdes), *Les faits de Lourdes,* 1re série, 4 f., et une nouvelle série parue

cette année, *Les faits de Lourdes, Trente guérisons enregistrées au Bureau médical 1919-1922*, in-12 de xx-300 p. avec portraits des miraculés, *franco* 7 f. 50, Paris, Téqui. Le Dr Marchand poursuivra la série commencée, à mesure que la Vierge de Lourdes poursuivra la série de ses bienfaits.

Q. — Quelle Revue en langue allemande l'*Ami* conseillerait-il à un étudiant ecclésiastique français, sachant un peu cette langue et désireux de la cultiver ?

R. — *Zeitschrift für kathol. Theologie*, Innsbruck ; — *Theologisch-praktische Quartalschrift*, Linz-sur-Danube (Haute-Autriche).

Q. — Je voudrais un manuel sur les champignons comestibles et vénéneux, avec planches en couleurs.

R. — Nous avons publié dans le nº du 5 sept. 1912, p. 784-94, une Causerie sur les champignons où vous trouveriez des principes directeurs qu'il faut avoir toujours présents. Nous y avons indiqué : P. Dumée, *Nouvel Atlas de poche des champignons comestibles et vénéneux les plus répandus*, 2 séries in-16 de chacune 64 pl. coloriées, chez L. Lhomme, 3, rue Corneille, Paris ; — Faupin, *Les champ. comestibles et vénéneux*, 1 vol. petit in-8, F. Nathan, 16, rue des Fossés-St-Jacques, Paris. — Voir encore une planche murale, *Champignons qui tuent*, par Maxime Radais, chez Lhomme.

Q. — L'*Ami* pourrait-il indiquer un Manuel du conducteur de motocyclette ?

R. — Zerolo, *Motocyclettes et sidecars*, in-16 de 444 p. avec 221 fig., relié toile, 10 f., Paris, Garnier frères.

Q. — Où en est la publication de la *Théologie morale* du P. Vermeersch ?

R. — La trad. française n'a pas encore paru. Le dernier nº de *Gregorianum* annonce que l'édition latine est en vente au Deposito di Libri, 120, via del Seminario, Roma 19 : t. I, *Theologia fundamentalis*, 1922, in-8 de xxv-454 p., 22 lires ; t. II, *De Virtutum exercitatione*, 1924, in-8 de xvi-636 p., 27 l. ; t. III, *De personis, de Sacramentis, de Ecclesiæ præceptis et censuris*, 1923, in-8 de xvi-803 p., 40 l. ; t. IV, *De castitate et vitiis oppositis cum parte morali de Sponsalibus et Matrimonio*, 1923, in-8 de VII-120 p., 7 lires.

Q. — Où trouver en français une *Vie* développée de la Bienh. Anna-Maria Taïgi ?

R. — Voyez celle du P. Bouffier, in-12, 4 f. 50, chez Téqui ; ou celle du P. Calixte, in-12, chez Casterman.

Q. — L'*Ami* a-t-il traité la question de la *mort apparente*, c'est-à-dire la théorie d'après laquelle la vie ne quitte le corps que par degrés ?

R. — Voyez l'*Ami* 1899, p. 906 ; — 1901, p. 10, 226, 593 ; — 1905, p. 1147 ; — 1906, p. 62, 187 ; — 1907, p. 1113 ; — 1908, p. 536 ; — 1909, p. 990.

Q. — Je voudrais bien savoir ce qui distingue une procession, interdite par arrêté municipal, d'un simple cortège...

R. — Nous avons traité la question dans la *Jurisprudence* du 30 juin 1921, p. 38, ainsi que différents autres points touchés dans votre lettre.

La Psychologie du Purgatoire, par Mgr Chollet, archev. de Cambrai. — In-18 de 213 p., 4 fr. — Paris, Lethielleux.

Nouvelle édition d'un travail dont il est superflu de redire une fois de plus l'excellence. Sur l'autre vie, Purgatoire et Ciel, nous n'avons en français, sous un aussi mince volume, rien d'aussi solide que Mgr Chollet. Tous les problèmes que pose la psychologie des habitants du Purgatoire sont ici posés, et, dans la mesure du possible, résolus, — en tous cas, éclairés de toutes les lumières authentiques que nous offre la théologie. Nos confrères trouveront ici matière aux plus fécondes instructions et méditations.

Livre de la Première Communion privée : L'Evangile des petits enfants. — In-16 de 119 p., 4 fr. 50. — Paris, Beauchesne.

Pour aimer Jésus, pour le désirer, pour avoir faim et soif de lui, il faut le connaître. Et c'est dans l'Evangile d'abord qu'on apprend à le connaître. Ce petit livre, en IV parties (1º Enfance et vie cachée, 2º Vie publique, 3º Passion et mort, 4º Résurrection et Ascension), est excellent de tous points, à l'adresse des tout petits. Nous ne lui ferons qu'un reproche : son prix excessif, surtout pour un livre de propagande. L'autre jour, paraissait à la même librairie le *S. Matthieu* du P. Durand (*Ami*, couv. p. 173), dont le prix n'est que le triple de celui-ci, pour une matière certainement six ou sept fois plus abondante, sous une typographie qui a nécessité des soins beaucoup plus complexes. Le P. Durand a voulu que son ouvrage fût accessible à tout le monde. Souhaitons que l'auteur de l'*Evangile des petits* fasse, pour la prochaine édition, le même raisonnement.

Souvenirs d'un Père Maître, par P. Elzéar, O. M. Cap. — In-16 de 40 p., 1 f. — Paris, libr. St-François.

Souvenirs de noviciat, comme l'indique le titre. Souvenirs très émouvants. L'auteur, le « Père Maître, » le *Magister novitiorum*, a voulu faire entendre quelque chose de la beauté du travail moral qui s'accomplit dans un novice au cours de sa formation religieuse, *in casu*, de sa formation séraphique. Quelque chose aussi des tentations par où le démon ne manque pas d'essayer de contrecarrer la vocation naissante : tentations de découragement, tentations de rentrer dans le siècle, tentations de ne pas croire à sa vocation... Beautés et tentations, tout cela se retrouve, *mutatis mutandis*, dans toutes les vocations, aussi bien dans nos Séminaires diocésains que dans les noviciats religieux. Et c'est pourquoi ces Souvenirs d'un *Magister* capucin seront les bienvenus et les bienfaisants aux mains de tous ceux de nos confrères qui ont à travailler à la formation des clercs.

Manuel des Hospitalières et des gardes-malades, par Ch. Vincq et le Dr Chicandard. — Nouv. édition, in-8 de XII-755 p., 25 f. — Paris, de Gigord.

Le *Manuel* de Vincq était depuis vingt-cinq ans en possession de la faveur très justifiée du grand public. On hésitait, devant l'énormité des frais, à le réimprimer. Les hésitations sont tombées enfin, Dieu soit béni ! C'est une vraie encyclopédie thérapeutique, avec une illustration d'une magnifique richesse et une Table alphabétique des matières très développée (24 pages sur 2 colonnes), qui en rend l'usage admirablement facile. La partie morale du volume, œuvre de l'abbé Vincq, est restée intacte dans la nouvelle édition ; la partie technique et proprement médicale a été totalement refondue et mise au courant par le Dr Chicandard, chirurgien à l'Hôpital St-Joseph de Paris et au Dispensaire Ste-Madeleine, qui dédie son travail aux Religieuses françaises et « aux courageuses Françaises qui se dévouent en tant d'œuvres diverses au soin des malades et des blessés. »

ANNONCES

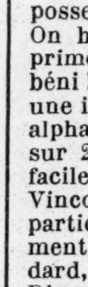

HORLOGERIE. BIJOUTERIE. ORFÈVRERIE

Montres, Garnitures de Cheminée, Réveils, Médailles, Chaînes, Couverts de Table, etc.

Catalogue franco sur demande aux **Etablissements E. MUGLER Fils**, Valence (Drôme) R.C. Romans 313, qui accorderont aux lecteurs de l'*Ami* **toutes facilités** et **conditions spéciales** avec **crédit** au gré du client.

41e ANNEE (5e SÉRIE) N° 40 2 OCTOBRE 1924

L'AMI DU CLERGÉ

Parait à Langres, tous les Jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine honoraire de Langres
DIRECTEUR

QUESTIONS
de science ecclésiastique
CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — Je suis aumônier d'un pensionnat de jeunes filles. J'ai parlé dernièrement de la vocation religieuse et, à cette occasion, j'ai soulevé une tempête de protestations de la part des maîtresses. Je viens vous soumettre ce que j'ai dit de la vocation et vous demander si je suis dans le vrai.

J'ai donc enseigné au sujet de la vocation que : *objectivement parlant,* il se peut qu'en embrassant l'état religieux ou sacerdotal on obéisse aux desseins éternels que d'autres appellent dans le monde « la destinée ; » mais que *subjectivement parlant,* on n'obéit de fait qu'à sa volonté libre, bien ou mal éclairée, bien ou mal intentionnée.

Les desseins de Dieu en effet *en eux-mêmes* nous sont inconnus, comme le mystère de la prédestination ; et ce n'est qu'en faisant ce que nous jugeons être pour nous personnellement le bien et le mieux, que nous nous conformons aux desseins cachés de Dieu.

D'où je tirais cette conclusion : que dans le choix de l'état religieux ou ecclésiastique, nous n'avions pas à examiner si nous avons la « vocation, » si le Bon Dieu nous « appelle » par je ne sais quelles impressions intimes, très sujettes à caution et qui, même surnaturelles, restent généralement imprécises quant au mode particulier d'atteindre la perfection, — mais que nous-mêmes nous devons nous déterminer et sortir de l'indécision par un acte délibéré de notre volonté, absolument libre dans son choix.

Sur ce, grand émoi, sous prétexte que cet enseignement déprécie la vocation ! Comme si le don plénier de soi fait de plein gré à Dieu par un libre choix de la volonté, était moins estimable que ce don vaguement commandé par ce qu'il est convenu d'appeler « la vocation, » c.-à-d. en définitive par des impressions...

Qu'en pense l'*Ami* ?

R. — Votre doctrine n'est pas, au fond, inexacte, mais il semble que vous l'avez exposée en formule un peu exagérée, à en juger du moins par le bref exposé que vous nous en donnez. L'*Ami* a eu déjà l'occasion de s'expliquer sur la controverse récemment soulevée à propos de la vocation (*Ami*, 1921, p. 391). Inutile d'y revenir. Un rappel bref des principes qui dominent la question suffira.

Avant tout, écartons la *vocation externe* qui n'est pas en cause pour le moment. Vous savez qu'on désigne ainsi l'appel de l'Eglise par l'organe autorisé de ses représentants, Evêques, Supérieurs religieux. C'est la vocation juridique, canonique, externe enfin (le mot est bien choisi), par distinction d'avec l'autre, tout interne ou plutôt subjective, personnelle, dont on dit qu'elle est l'appel d'une âme, par la grâce, à la vie sacerdotale ou religieuse, et que le langage vulgaire nomme communément *la vocation* tout court. C'est de celle-là seule qu'il s'agit présentement.

Là-dessus deux questions : 1° Y a-t-il une vocation ? 2° En quoi consiste-t-elle ? Nous nous arrêterons peu à la première. Il est impossible, à notre avis, de ne pas la résoudre par l'affirmative, au moins dans la forme très générique et très vague où elle est proposée. Si minime qu'elle soit, il faut bien mettre quelque réalité dans ce mot « vocation » sous peine d'entrer dans un conflit sans issue avec toute la tradition ascétique, la théologie, le *sensus fidelium,* la pratique constante et le langage de l'Eglise, récemment encore consacré dans les canons « officiels » du *Code* de droit canonique. (Can. 1353, 1357). Impossible de proscrire ce mot-là, *vocation* (interne, privée, personnelle), de la langue catholique, et impossible de dire, de penser même, qu'il est vide de sens. De ce qu'il contient de réalité l'on peut discuter. Mais, ce qui est hors de doute, c'est qu'il contient une réalité, et donc que la vocation est chose réelle.

Admettons, pour donner satisfaction à tout le monde, que la vraie, complète, définitive vocation divine est celle qui se consomme dans l'appel externe de l'autorité ecclésiastique. Celle-là alors sera le fruit dont le germe aura été déposé et cultivé préalablement dans l'âme d'un enfant ou d'un adulte. Peu importent les mots, pourvu qu'on les définisse ! C'est ce germe, cette « préparation » surnaturelle de la grâce, que la langue populaire appelle vocation, et dont nous disons qu'il est impossible de n'y pas voir une *réalité,* sous peine d'entrer en contradiction flagrante avec l'enseignement de l'Eglise : « *Dent operam sacerdotes, præsertim parochi, ut pueros, qui indicia præbeant ecclesiasticæ vocationis, peculiaribus curis a sæculi contagiis arceant, ad pietatem informent, primis litterarum studiis imbuant divinæque in eis vocationis germen foveant.* » (Can. 1353).

Mais 2° en quoi consiste ce que nous appellerons désormais *la vocation* (subjective, interne, personnelle) au sens très large que nous venons de préciser ? Ecartons tout de suite deux réponses, deux opinions, manifestement exagérées, par excès et par défaut, dont l'une y met trop, et l'autre trop peu de cette spéciale réalité divine sans laquelle le mot reste creux, pur *flatus vocis,* inintelligible.

Sans aller jusqu'à réclamer les signes extraordinaires, miraculeux, qui ont, au cours de l'his-

toire, caractérisé certaines vocations célèbres, celle de S. Paul par exemple, les tenants de la première exagération ont une tendance très nette à accentuer l'intervention divine positive toute particulière dans ce qu'ils regardent comme un appel direct et formel à la vie religieuse, à l'état ecclésiastique. Ils prennent le mot « vocation » au sens littéral propre et la conçoivent comme le signe ou l'ensemble des signes qu'emploie le père, le maître, un homme quelconque pour « appeler » auprès de lui son enfant, son serviteur, son voisin.

Dans cet ordre d'idées, une fois admis ce concept initial rigoureux de l'*appel* divin, l'on s'est logiquement ingénié à préciser les indices caractéristiques de cet appel, et, quand on a cru les avoir trouvés il était logique de les tenir non seulement pour nécessaires, mais aussi pour obligatoires, au moins dans une certaine et large mesure, le refus de répondre à pareille invitation ne se concevant pas sans faute sérieuse contre la charité *(in Deum, in seipsum),* contre la « religion » peut-être, à coup sûr contre la vertu de prudence. D'où 1° élimination des sujets qui ne présentaient point les susdits indices d'*appel* divin, et 2° la vocation affirmée, et parfois opiniâtrément défendue, chez ceux que l'on considérait comme appelés (ayant la vocation), malgré des tares ou défectuosités qui déterminaient finalement les Supérieurs à les refuser.

Par réaction sans doute contre ces deux conséquences pratiques évidemment abusives, une autre école prétend, au contraire, qu'il n'y a de vocation théologiquement admissible que celle de l'Evêque qui ordonne ou du Supérieur qui reçoit et consacre la profession religieuse au nom de l'Eglise. D'après les défenseurs de cette négation radicale, Dieu (sauf cas exceptionnels) n'appelle personne au sacerdoce ou à l'état religieux. Là, comme ailleurs : *Reliquit hominem in manu consilii sui.* Le « goût » du sanctuaire ou du cloître, l'attrait de la vertu et en particulier de la chasteté, les ardeurs apostoliques, l'abandon de soi par sacrifice pour le salut des autres, etc., etc., sont sans aucun doute des grâces divines, qui jointes à certaines autres « idonéités » (intelligence, caractère, santé, piété, etc., etc.) peuvent constituer pour l'Evêque une raison d'appeler un sujet au sacerdoce ; jamais elles ne sont pour lui un ordre divin positif auquel il soit à priori obligé de déférer, pas plus qu'il n'a l'obligation d'attendre cet « ordre » prétendu, cette vocation préexistante *in subjecto,* pour motiver par ailleurs comme et quand bon lui semble son appel. Si donc l'Evêque refuse d'accepter un sujet qui se croit, qui se dit, et que son directeur estime *appelé*, il ne commet aucune faute spécifique contre la religion, aucun mépris d'un *ordre* divin inexistant. Et comme cet ordre, ce *verbum Dei,* n'existe pas non plus dans la conscience du sujet, celui-ci ne commet pas davantage la faute susdite s'il lui arrive, comme on dit à tort, de ne pas suivre ou de « perdre » sa vocation. Les théologiens d'ailleurs enseignent qu'on peut *per se* sans faute grave refuser de répondre à « sa vocation, » et qu'il n'y a donc pas lieu d'avoir du remords *tanquam de gravi* si on ne l'a pas suivie : ce qui suppose que l'appel direct, formel et impératif, de Dieu n'est pas en cause.

D'où cette première conclusion pratique : On peut très bien *tuta conscientia* entrer dans les ordres (et, pour ne plus le répéter, ce que nous disons de l'état ecclésiastique s'entend aussi de la vie religieuse) sans cet ensemble de « signes divins » soi-disant caractéristiques, sans cette vocation interne préalable que réclame la première opinion. A celui qui se prépare au sacerdoce et qui, faute d'entendre cette *voix* intérieure de l'appel divin, craint de n'avoir pas la vocation, on peut toujours répondre : « Mon ami, tranquillisez-vous ; si vous n'avez pas présentement la vocation, l'Evêque vous la donnera au jour de votre ordination. Vous ne pouvez pas l'avoir sans lui ; et vous ne pouvez pas ne pas l'avoir avec lui. »

Seconde conclusion pratique : Pour aiguiller un sujet sur la voie du sacerdoce, pour le préparer, l'appeler, point n'est besoin de constater chez lui à l'avance les signes de la vocation. Il est nécessaire seulement et il suffit qu'il présente des indices de « vocabilité » future, qu'il soit un jour *appelable* et non pas *hic et nunc appelé,* c'est-à-dire que l'on constate chez lui en germe au moins les dispositions et qualités que réclame la vie sacerdotale, cet ensemble de dispositions ou *idonéités* sur lesquelles l'Evêque aura plus tard à baser son jugement pour le déclarer apte à figurer dignement dans l'état ecclésiastique. A ce compte-là, sans doute, le recrutement des séminaires serait plus facile, parce que moins embarrassé de conditions gênantes, vagues, nullement nécessaires et toujours malaisées à constater.

Entre ces deux thèses, plus opposées en apparence qu'elles ne le sont, au moins dans la réalité pratique des choses, y a-t-il place pour une opinion moyenne ? Non. Mais, à notre avis, chacune d'elles est susceptible de tempéraments, de corrections, qui, en adoucissant ses aspérités, peut sensiblement la rapprocher de l'autre, et constituer, sinon une doctrine nouvelle, une formule doctrinale au moins qui retienne ce qu'il y a de solidement fondé dans les deux sentiments adverses, tout en restant conforme aux idées traditionnelles de l'Eglise en matière de vocation.

Nous dirions volontiers que la première opinion traduit en formules théoriques exagérées des faits par ailleurs certains, que la seconde perd un peu trop de vue, préoccupée qu'elle est avant tout de rigidité doctrinale.

Vocation est un terme équivoque. Personne ne songe assurément à l'entendre exactement dans le même sens, à en donner la même définition, suivant qu'on le rapporte à l'appel exprès et *direct* de l'Evêque ou à l'appel intérieur divin de la grâce. Celui-ci est une préparation vague, celui-là une parole précise ; dialogue dans le premier cas, monologue dans le second. Et quand nous disons « monologue, » nous n'entendons pas que Dieu

soit exclu du travail de préparation, loin de là ; mais il n'y intervient pas par mode de révélation, de communication personnelle directe et expresse, *a persona ad personam*. Il n'y a point ici de *verbum Dei* comme il y a *verbum Episcopi* dans l'ordination.

Il est d'usage assez courant dans la langue ascétique d'appeler révélation, communication, parole divine, toute manifestation de la grâce ou d'action providentielle dans le monde ; mais ce n'est point là, au sens propre du mot, révélation, ni parole de Dieu. Rigoureusement, donc, le terme « vocation » ne convient qu'à la *parole* épiscopale qui appelle, spécifiquement peut-on dire, un clerc au sous-diaconat, à la prêtrise. Là-dessus nous sommes d'accord avec les défenseurs de la seconde opinion : en précision théologique abstraite et subtile, ils ont raison.

Mais faut-il, pour autant, conclure qu'il n'y a pas dans le sujet une « préparation providentielle » corrélative à l'appel de l'Evêque, ne consistât-elle que dans le désir surnaturel du sujet qui *demande à être appelé ?* Car, enfin, l'Evêque ne l'ordonne pas malgré lui, quelque belles aptitudes qu'il révèle par ailleurs. Que fait-on de cette volonté de sacrifice plus ou moins longuement élaborée sous l'influence de la grâce, quand on nie la réalité de l'action providentielle qui prédispose, comme condition préliminaire indispensable, à la vocation finale ? Ce n'est pas là, si l'on y tient, *la vocation*, entendu ! C'est *de la vocation* tout de même, c'est une préparation antécédente très réelle, c'est tout au moins, par rapport à la vocation *in actu secundo,* ce qu'un scolastique appellerait correctement la vocabilité prochaine ou même la vocation *in actu primo*.

Il est un peu tard pour corriger la langue populaire, consacrée d'ailleurs par la tradition et l'autorité de l'Eglise. Au surplus, qu'importe la sonorité des mots ! Ils ne valent que par les idées qu'on y met. Point d'équivoque à craindre dans leur emploi si l'on prend soin d'en préciser la définition. On continuera donc de parler « vocation » chez les jeunes, et cela sans inconvénient aucun, à la condition, toutefois, de ne point forcer, ni théoriquement, ni surtout en pratique, la signification du mot, et de ne pas accentuer plus que ne le fait elle-même la discrète sollicitation de la Providence, le caractère de cette synthèse d'éléments de nature et de grâce qui n'est en définitive rien de moins qu'une prédisposition à l'état ecclésiastique ou religieux.

« Prédisposition » nous semble être le terme exact, au double point de vue de la doctrine et de la réalité des faits. Lorsqu'un enfant est adroit, curieux de mécanique, prompt à démolir ses jouets, sa montre, sa boîte à musique, etc., afin de savoir pourquoi et comment « ça marche, » désireux enfin, passionnément parfois, de s'adonner à cette sorte de « spécialité, » on dit qu'il a la « vocation d'horloger, » et ainsi de toutes les autres vocations profanes. Est-ce là l'appel formel d'une *voix* entendue ? Nullement ! C'est l'inclination, résultant d'un ensemble de tendances et de qualités subjectives qui constituent la « prédisposition » à l'état d'horloger.

Qu'on nous pardonne le terre-à-terre de la comparaison. C'est, toutes proportions gardées, et transposé dans l'ordre naturel, ce qui se passe dans le phénomène de la « vocation » à l'état clérical, à cette différence près qu'on peut être horloger sans prédispositions ni « vocation interne » aucune, alors que prédispositions et « vocation » sont requises pour le sacerdoce.

L'âme du prêtre qui pénètre dans la lumière de gloire les mystérieux secrets de l'action providentielle n'aura sans doute pas assez de l'éternité pour admirer et louer de façon adéquate les mille détails et délicatesses de vigilante assistance par lesquels la grâce l'a tout doucement, à son insu, fait entrer et maintenu dans la voie d'élection au bout de laquelle l'attendait l'appel officiel de l'Eglise. Dieu seul connaît bien et seul sait bien pratiquer l'art de préparer une volonté aux fins qu'il lui prédestine, sans toucher à son libre arbitre. Rien d'infiniment souple et variable comme les sollicitations du *sto ad ostium et pulso* de l'amour divin. Ses « appels » à l'apostolat et à la perfection chrétienne sont discrets. Il faut prêter une oreille docile pour les entendre. Ce sont des invitations, non des commandements sous peine de péché. Parfois même il n'y a dans le sujet ni appel ni invitation perçus comme tels au fond de la conscience, mais simplement cette préparation générale, naturelle et surnaturelle, inconsciente et en quelque sorte passive, qui est le terrain providentiel d'élection sur lequel germera un jour la fleur de la volonté de sacrifice, en attendant le fruit mûr de la *vocation* définitive de l'Eglise.

Pour revenir à la question posée, vous voyez, cher confrère, que si, d'un côté, il est imprudent d'insister trop sur les prétendus signes caractéristiques d'une vocation interne préexistante, il faut, d'autre part, se garder de nier la nécessité des indices particuliers où le directeur verra avec raison les *prédispositions* de nature et de grâce que réclame l'entrée dans la vie ecclésiastique ou religieuse. On ne devient pas prêtre comme on devient commis voyageur, par simple et pur caprice naturel de volonté subjective. Vous avez raison de protester contre les soi-disant signes précis et certains où une religion mal éclairée veut voir, combien arbitrairement ! des révélations personnelles de la parole de Dieu choisissant, marquant expressément une âme pour son service dans l'ordination ou la profession religieuse. Vous auriez tort de nier la nécessité de ces préparations providentielles spéciales par lesquelles la grâce prédispose à la vocation, qui sont pour le directeur de conscience comme pour l'Evêque appelant, des motifs, à la fois nécessaires et suffisants, de juger prudemment que le sujet est apte à vivre, avec honneur pour l'Eglise et profit de salut pour lui-même, dans le sacerdoce ou la profession religieuse, et, d'un mot

qui résume tout, qu'il *peut* prudemment être estimé *appelable,* tout comme il *peut* prudemment être *appelé* par son Evêque ou son Supérieur, dans l'acte d'autorité qui consacrera de façon authentique et définitive le fait de sa vocation.

Q. — L'homme, avant sa chute, avait sur les créatures des pouvoirs naturels et surnaturels. L'homme tomba, et la créature inférieure fut privée de ses qualités surnaturelles.

L'homme ayant été restauré dans la vie surnaturelle peut recouvrer, s'il sait profiter de la grâce, sa domination surnaturelle sur le monde matériel, soit par sa sainteté personnelle, soit moyennant les bénédictions rituelles des objets.

Peut-on dire que, par conséquent, la nature participe à la vie de la grâce, et souffre d'en être privée ? Est-ce là ce à quoi fait allusion S. Paul lorsqu'il parle des douleurs de la nature ? (Rom., VIII, 19-22).

R. — Posons immédiatement en principe que seules les créatures *raisonnables* peuvent participer à la vie de la grâce et de la gloire, c'est-à-dire à la vie surnaturelle. Le P. Terrien, examinant la question : « Si le rapport de fils adoptif à Dieu le Père est tellement propre aux êtres doués d'intelligence, qu'aucune autre créature au-dessous d'eux ne puisse en partager la gloire, » répond :

« Si incroyable que la chose doive paraître, il s'est trouvé des esprits subtils à l'excès, qui jadis admirent la possibilité d'une telle communication. Semblables opinions ne méritent que le silence... Qu'est-ce que la grâce ? Une participation de la nature propre de Dieu, et par conséquent un principe qui, déposé par Dieu dans l'âme des fils qu'il adopte, les rend aptes à posséder le céleste héritage. C'est donc un principe de *connaître* et d'*aimer*, puisque Dieu lui-même se possède par la connaissance et par l'amour... Par conséquent, la grâce qui serait dans toute autre substance qu'une substance spirituelle, tout aussi bien que l'héritier de Dieu qui ne serait pas un être raisonnable, sont l'un et l'autre un non-sens [1]. »

* * *

Mais cela ne signifie nullement que l'ordre du monde n'ait aucun rapport avec les différentes conditions de la nature humaine. Il existe très certainement une liaison, qui justifie, dans une certaine mesure, la thèse qu'exprime notre correspondant à l'aide de formules assez contestables. Ecoutons encore, sur ce point, le maître qu'est le P. Terrien :

« N'oublions pas que la création matérielle a sa raison finale, non pas en elle-même, ni dans les purs esprits, mais dans la créature à la fois raisonnable et corporelle, dans l'homme. L'univers fait pour l'homme, est en quelque sorte une partie de lui-même ; c'est comme le grand corps de l'humanité. Si Dieu, dans ses éternels conseils, n'avait décrété d'autre création que celle des natures angéliques, le monde des corps n'aurait jamais reçu l'existence : tant ses destinées sont intimement dépendantes de celles de la créature intelligente et sensible.

« Cette liaison paraît manifestement pour la terre, dès l'origine des siècles, et va s'affirmant à travers les âges. A l'homme créé de Dieu dans tout l'éclat de la justice, une terre que l'Ecriture appelle « un paradis de volupté. » Mais voici que l'homme se détourne de son Dieu. Tout aussitôt la malédiction divine s'appesantit sur cette même terre ; elle perd la forme de sa radieuse jeunesse ; sa fécondité des premiers jours s'épuise, et c'est à la sueur de son front que désormais l'homme en tirera sa nourriture (Gen., III, 17). Plus tard encore, toute chair ayant corrompu sa voie, la colère de Dieu promène des flots vengeurs sur la surface de notre globe, détruisant avec l'homme les plantes et les animaux créés pour le servir. Que de fois dans la vie du peuple de Dieu vit-on les éléments prendre parti pour ou contre lui, suivant qu'il était docile ou rebelle à la loi de Dieu qui l'avait spécialement fait sien !

« Mais, c'est à partir de l'avènement du Sauveur que se révèlera par des signes plus manifestes l'alliance entre le monde de la nature et l'humanité, considérée dans son Chef et dans ses membres. Sans doute, la Loi nouvelle est un code où le détachement des jouissances et des biens matériels revient presque à chaque ligne. Mais, s'il nous est défendu de livrer notre cœur aux attraits de la créature corporelle, si nous devons l'élever au-dessus du monde sensible, voyez pourtant combien l'ordre de la nature physique se mêle à notre vie, j'entends, même et surtout, à notre vie d'enfants de Dieu.

« Rappellerai-je ce que la nature a fait pour le Fils unique, quand il a daigné se revêtir de notre chair, et devenir le chef des prédestinés ? Elle est à sa naissance, le manifestant par des phénomènes lumineux qui conduisent les bergers et les mages à la crèche. Elle est au Calvaire, pour y porter à sa manière le deuil de son roi : la terre tremble, les rochers se fendent, le soleil se voile de ténèbres. Que de fois, durant les trois années de la vie publique du Sauveur, n'a-t-elle pas dérogé spontanément aux lois qui la régissent, pour concourir à ses desseins de miséricorde ? Ce qu'elle a été pour Jésus-Christ, elle le sera pour les fils d'adoption ; des volumes ne suffiraient pas à raconter les faits miraculeux, où nous voyons chacun des ordres de la création matérielle venir l'un après l'autre s'abaisser devant les hommes de Dieu, comme d'humbles serviteurs devant le représentant de leur maître. C'est la nature sensible qui sera, par les sacrements, l'instrument ordinaire de la sanctification des hommes ; c'est elle qui fournira la matière à leurs contemplations, à leurs sacrifices, à leurs immolations volontaires.

« Ainsi, partout et toujours, dans l'ordre de la grâce comme dans celui de la nature, je retrouve la création matérielle unie par des liens indissolubles aux destinées humaines. Aussi ne suis-je pas étonné de lire dans S. Paul (Rom., VIII, 19-22), que : « *La créature attend anxieusement la manifestation des enfants de Dieu. Soumise qu'elle est à la vanité, elle nourrit l'espérance d'être un jour, elle aussi, délivrée de l'assujettissement à la corruption actuelle, et de passer à la liberté des enfants de Dieu :* car, (ajoute l'apôtre), *nous savons que jusqu'à présent toutes les créatures gémissent et sont dans le travail de l'enfantement.* » — Ce n'est donc pas seulement le corps de l'homme, c'est le monde des êtres sensibles dans lequel nous vivons, qui doit être un jour purifié, transfiguré comme lui [1]... »

* * *

Il convient toutefois de justifier cette doctrine, tout d'abord en elle-même, ensuite en fonction du texte de S. Paul.

***a) En elle-même.* — Il est incontestable, comme l'écrit notre correspondant, que Dieu peut, dans l'état actuel de nature déchue, mais régénérée par la grâce, communiquer à l'homme quelque chose de sa puissance divine pour lui faire dominer la nature et en obtenir des effets plus conformes aux exigences de la vie surnaturelle. Mais cette communication de la puissance divine appartient à l'ordre surnaturel du miracle ou des sacrements et ne**

[1] *La grâce et la gloire,* liv. V, c. 1 ; t. I, p. 290-292.

[1] *Op. cit.,* liv. X, c. 5 ; t. II, p. 297-299.

constitue nullement une loi de la nature elle-même. La transfiguration du monde où évolueront, après la résurrection, les corps glorifiés, ces « nouveaux cieux et cette terre nouvelle, où n'habitera que la justice » (II Pet., III, 13 ; cf. Apoc., XXI, 1), constitueront, au contraire, une loi de la nature. Mais cette loi nouvelle y sera introduite par une véritable transformation : « Le jugement final une fois achevé, écrit S. Thomas d'Aquin, la nature humaine sera totalement constituée dans *son terme*. Or, parce que toutes les choses corporelles ont été créées pour l'homme, il sera convenable qu'elles passent en un état qui soit en harmonie avec la condition faite aux hommes. Les hommes étant devenus incorruptibles, la créature matérielle elle-même ne sera plus sujette à la corruption. Plus de cataclysmes à redouter, plus de ces révolutions qui viendraient troubler ou bouleverser l'ordonnance du globe... » *(Contra Gentes,* lib. IV, c. 97). Et ailleurs : « Il est encore vrai, à parler strictement, que les êtres insensibles n'ont pas mérité cet excès de gloire. Mais il n'y a pas là de raison pour qu'elle leur soit refusée : car l'homme a mérité lui-même qu'elle fût conférée à tout l'univers, en tant qu'elle est un couronnement de sa gloire propre : tout comme un homme mérite de recevoir sur son vêtement des broderies plus riches, encore que le vêtement ne les ait lui-même aucunement méritées. » *(Suppl.,* q. XCI, a. 1, ad 5). Quant à savoir quelle sera précisément la loi nouvelle de la nature, loi conforme à l'état des élus glorifiés, nous l'ignorons : « Ne me demandez pas, écrit encore le P. Terrien (p. 302), quelles conditions nouvelles et quels changements la transformation finale doit amener dans l'état physique de notre globe..., je l'ignore. »

Mais, au commencement de l'humanité, l'état de justice originelle exigeait-il, dans la nature inférieure, des lois différentes de celles qui la régissent actuellement ? Notre correspondant semble l'admettre : « L'homme, avant sa chute, écrit-il, avait sur les créatures des pouvoirs naturels et surnaturels. L'homme tomba et *la créature inférieure fut privée de ses qualités surnaturelles.* » Nous ne pensons pas cependant qu'il faille reconnaître, dans la nature inférieure, des qualités « surnaturelles » (?) destinées à la mettre sous la domination de l'homme encore juste. La nature était, à ce moment-là, soumise aux mêmes lois qui la régissent encore aujourd'hui. Mais pour expliquer le pouvoir dont l'homme innocent était revêtu à son endroit, il suffit d'admettre, en Adam, les dons préternaturels de l'état de justice originelle et, à l'extérieur, quelques dispositions providentielles destinées à éloigner de nos premiers parents le péril des accidents possibles et des calamités d'ordre naturel. Tous les théologiens, à la suite de S. Thomas *(Sum. theol.,* Ia, q. XCVI-CI), rattachent à la science, au don d'immortalité, à l'intégrité primitive l'heureuse conséquence de l'impassibilité de fait, dont nos premiers parents étaient gratifiés. Par sa science, en effet, Adam pouvait prévoir bien des maux et éviter des imprudences ; l'immortalité excluait les maladies ; l'absence de concupiscence éloignait mille causes de douleur dans le corps comme dans l'âme ; et si quelque danger pouvait menacer l'homme du côté des éléments de la nature, Dieu y avait suffisamment pourvu en plaçant Adam et Eve en un lieu choisi, agréable, à l'abri des intempéries et des catastrophes, *le paradis terrestre*. Même en admettant, par impossible, que le paradis terrestre soit un pur symbole de l'état de félicité de nos premiers parents, il n'en resterait pas moins vrai que cet état de félicité dépendait d'une situation providentielle d'où le danger extérieur était exclu. « Ainsi, conclut le P. Pègues dans son *Commentaire littéral* (t. V, p. 159), l'homme, dans l'état d'innocence, n'aurait jamais souffert de rien. Son corps, il est vrai, n'était pas, naturellement, ni même en raison de l'âme qui l'informait, à l'abri de toute action étrangère qui aurait pu lui nuire ; mais, *par un don spécial de son état,* il aurait pu prévenir lui-même toute occasion fâcheuse de nature à le troubler ; ou, au besoin, *Dieu lui-même, par l'action de sa Providence, eût veillé à écarter de lui tout mal.* »

Deux points particuliers font difficulté, que S. Thomas a touchés dans la question XCVI, a. 1 et 2.

Le premier concerne la domination exercée par l'homme sur les animaux (Gen., I, 26). Le péché — et S. Thomas le reconnaît expressément (a. 1, ad 2) — n'a pas changé la nature des animaux. Mais ce qui a changé, c'est l'autorité que l'homme exerçait à leur endroit. L'instinct des animaux, avant le péché de l'homme, leur faisait sentir cette autorité, dont la puissance, sans doute, se manifestait dans toute l'attitude d'Adam : « C'est en vertu de cet instinct que les grues suivent leur chef et que les abeilles obéissent à leur reine. Et c'est ainsi que, dans l'état d'innocence, tous les animaux auraient d'eux-mêmes obéi à l'homme, comme le font maintenant certains animaux domestiques » (ad 4). Adam pécha, et perdit cette influence extérieure sur les animaux. L'ordre naturel de *sujétion* des animaux à l'homme ne fut pas détruit : la sujétion est naturelle et elle est demeurée après le péché. Mais l'*obéissance* instinctive disparut chez certains animaux, cette obéissance n'étant plus commandée par l'autorité correspondante chez l'homme. L'obéissance, qui était en raison des dons préternaturels accordés à Adam, dut disparaître avec ces dons [1].

Le second point concerne la domination de l'homme sur les créatures inanimées. Comment la concevoir ? S. Thomas, d'un mot, dissipe toute équivoque (a. 2) : c'était par mode, non de *commandement,* mais d'*usage,* « en utilisant leur concours (pour le bien), sans aucun obstacle. »

b) Faut-il dire que, dans le texte de l'épître aux Romains, S. Paul a en vue toute cette doctrine et que l'attente de la création tout entière concerne les cieux nouveaux et la terre nouvelle par lesquels

[1] Voir, sur cette distinction entre *sujétion* et *obéissance,* le commentaire du cardinal Cajétan sur cet art. 1 de la question 96.

elle participera à la gloire des élus ? — C'est l'interprétation de S. Thomas dans la *Somme contre les Gentils* (liv. IV, c. 97) et dans le *Commentaire* sur l'épître aux Romains (c. VIII, leçon 4, in fine) :

« Chrysostome et son école, Thomas (3e loco), écrit le P. Lagrange [1], pensent que la vanité et la corruption sont la loi du changement et de la mort. La créature y a été soumise au moment où l'homme a péché ; elle soupire après sa délivrance et, en effet, elle sera alors délivrée de la corruption et participera à la gloire des enfants de Dieu... Ce système s'appuie sur le sens des termes, surtout φθορά (ỳ 21), qui semble régler celui de ματαιότης, puisque les deux mots caractérisent la servitude de la créature ; il s'appuie aussi sur l'opinion très répandue chez les Juifs et fondée sur la Bible de la rénovation du monde sensible, des cieux nouveaux et de la terre nouvelle. (Is., LV, 17 ; Mt., XIX, 18 ; II Pet., III, 13 ; Apoc., XXI, 11, et, dans les apocalypses, Henoch, XLV, 4 ; IV Esdr., XIII, 26, 29 ; Baruch, XXXII, 6 ; LI et LII). A ces textes on joint ceux qui remontent à la chute et semblent dire que le monde sensible lui-même en a souffert. (Sap., I, 13, sq. ; IV Esdr., VII, 11, etc.). »

Mais une autre interprétation, celle du P. Cornely, qui s'appuie sur Tertullien, Clément d'Alexandrie et d'autres, simplifie la question. La nature a été asservie à des usages vains et profanes, *en tant que l'homme s'en sert pour le mal et l'associe ainsi à son péché.* Elle gémit de cet esclavage et soupire après le temps où elle atteindra son vrai but dans la société des enfants de Dieu. Voici comment le P. Prat reprend et expose cette opinion :

« Soumise malgré elle à la vanité, » selon l'expression de l'Apôtre, la nature matérielle est maintenant asservie à un maître qui la profane et la prostitue. S. Paul lui prête vie et sentiment ; il nous fait entendre ses plaintes ; il la décrit frémissante sous un joug abhorré et soupirant après la délivrance. Car elle sait que sa servitude prendra fin, que sa glorification est liée à la nôtre. Dieu lui en fit la promesse formelle quand il l'obligea pour un temps à servir des rebelles. Un mot d'une intraduisible énergie (ἀποκαραδοκία) nous la représente la tête dressée, le front tendu, l'œil ardemment fixé sur le terme encore lointain de son espérance. Ne cherchons toutefois dans cette hypotypose que ce que l'Apôtre a voulu y mettre. Il ne parle nulle part de rénovation physique de la nature. Les nouveaux cieux et la nouvelle terre, de quelque manière qu'on les entende, sont étrangers à son eschatologie. Il se fait seulement l'interprète des vœux de la création, certain que l'état violent où le péché l'a mise cessera au moment marqué pour notre transformation glorieuse [2]. »

Nous pouvons demander au P. Lagrange la critique de ces opinions, et notamment la mise au point de l'opinion des PP. Cornely et Prat. Voici ce qu'en écrit l'éminent dominicain *(op. cit.,* p. 205-206) :

« La difficulté est que φθορά du moins ne peut guère être pris dans le sens moral, et Paul ne parle pas de la subordination de la créature aux besoins de l'homme, mais de sa sujétion à la vanité. Le texte n'est donc pas favorable à Cornely dans le détail quant au sens des mots. De plus, si l'idée est très juste que la créature pourrait se plaindre d'être employée à des usages mauvais, peut-on dire que c'est le cas de *toute* la créature ? Est-ce parce que l'homme fait un mauvais usage d'un nombre très restreint de choses, que toute la créature gémit ? Est-ce là un concept commun et répandu ? On ne l'a trouvé nulle part ! Et pourtant Paul fait appel à une opinion tenue pour certaine parmi les chrétiens ; cette opinion, très courante en effet, d'après ce que nous savons, chez les Juifs, c'est que la nature elle-même sera renouvelée, transformée, embellie, participant à sa manière à la gloire des enfants de Dieu.

« Aussi bien, le P. Cornely n'y voit pas de difficulté quand il s'agit de l'avenir. Ce qui lui répugne, c'est d'attribuer à Paul une erreur dans l'ordre naturel. A-t-il donc vraiment pensé que les objets matériels inanimés, les plantes, les animaux n'étaient pas sujets à la mort avant le péché d'Adam ? que la corruption et le changement, règle de tout le Cosmos, n'ont commencé qu'alors ? que les créatures en souffrent et veulent être délivrées de cette loi qui est évidemment d'après nos savants la loi de leur nature ?

« C'est en effet la conclusion que les exégètes rationalistes tirent plus ou moins nettement du texte de l'Apôtre, sans tenir compte de ce fait que sa pensée est purement religieuse. Il prend les choses non pas comme elles sont en elles-mêmes, mais comme elles sont représentées dans l'Ecriture. Il lui paraît que, depuis la chute de l'homme, les choses, même dans l'ordre sensible, ne vont pas comme elles devraient aller. Pourquoi l'homme a-t-il à lutter contre les épines ? pourquoi doit-il manger son pain à la sueur de son front ? Tout pourrait aller mieux. Il y a comme une puissance de mort qui assujétit la créature. Et l'on ne voit pas pourquoi Paul n'aurait pas pensé au corps humain lui-même ? Euthymius dit que la créature sera délivrée de la corruption quand le corps humain deviendra incorruptible. Il ne s'agit point des lois constitutives de chaque être, mais de l'ensemble de la nature qui n'est pas ce qu'elle eût été sans cette malédiction qui pèse sur elle à cause de l'homme, et que Paul nomme l'esclavage de la corruption. Il y a cela de vrai dans le système de Cornely que les conditions de la créature ne sont jamais envisagées en elles-mêmes, mais seulement dans leurs relations avec l'homme. Le sujet ne comporte aucune affirmation de l'ordre scientifique, mais seulement une association morale de la nature aux destinées de l'homme. Elle entre dans l'ordre moral. Pour exprimer sa conception de l'harmonie du Cosmos, Pythagore disait qu'il entendait les sons rendus par les sphères former une harmonie. Pour exprimer au contraire que rien n'est dans l'ordre tant que l'homme est sous le domaine du péché, Paul entend les gémissements et les cris de douleur de la créature qui voudrait faire partie d'un monde meilleur. C'est une conception morale du monde qui fait abstraction de ses éléments physiques. Les Manichéens avaient tort d'en tirer des conclusions sur la vie sensible des plantes et des êtres inanimés ; on aurait tort de la déclarer contraire à l'analyse scientifique. La création, solidarisée avec l'homme, comme toutes les générations avec Adam, est sous le signe de la corruption. Sans aller jusqu'aux précisions du P. Cornely, on doit noter que la métaphore de la soumission, de l'esclavage, de la liberté, est plutôt de l'ordre des actes que de celui de la nature. La créature ne se plaint pas de ce qu'elle est de telle sorte, composée d'éléments qui doivent un jour se dissocier, mais de ce qu'elle n'est pas libre de ses mouvements ; elle est gênée par la malédiction de la mort ; elle ne demande pas l'incorruptibilité qui ne peut être le partage de la chair tant qu'elle n'est pas animée par l'esprit, mais la liberté. Du texte de Paul on ne peut même pas conclure qu'elle sera en elle-même changée. On dirait presque qu'il lui suffira que ce changemsnt s'opère dans l'homme. C'est un point qu'il faut noter soigneusement. On a le droit, on est même obligé de dire que Paul renvoie à une notion connue. Mais elle pouvait être comprise de bien des manières, depuis le millénarisme le plus crasse jusqu'aux idées très spirituelles. Paul ne fixe aucune précision à propos de l'avenir. »

[1] *Epître aux Romains*, p. 204.
[2] *La Théologie de S. Paul,* Paris, 1908, p. 330.

Q. — 1° Le Rituel romain (Tit. IV, *De communione infirmorum*, cap. 4, n. 24) dit : « Sacerdos, *prædictis precibus recitatis*, eum manu benedicit. » Faut-il comprendre dans ces prières celles du n. 21, dans le cas du n. 24 où le prêtre n'a pris qu'une hostie pour communier le malade ? J'ai entendu dire *Oui* par les uns, et *Non* par d'autres.

2° Malgré ce qui est dit au canon 859, § 2, pouvons-nous continuer à jouir de l'Indult de la S. C. de la Propagande du 12 sept. 1645 *(Collectanea*, édit. Hong-Kong, n. 590) ainsi libellé :

« Sinenses obligari quoad sacram communionem semel in anno sumendam ; quo vero ad executionem tempore statuto, hoc est in Paschate, id esse intelligendum, nisi *legitimum* adsit impedimentum, aut grave periculum immineat. Curandum tamen ut, *infra duos vel tres menses*, ante vel post, Paschati proximos, quatenus sine discrimine fierit possit, sin minus *alio quovis tempore* infra decursum unius anni a Paschate inchoandi, omnino communicent. »

Cet Indult n'a pas été révoqué, que je sache. Toutefois, avant la réforme du Droit canon, dans les facultés concédées à notre Vicaire apostolique il y avait celle-ci (qu'il n'avait pas d'ailleurs demandée, parce que sans doute il pensait que l'indult de 1645 persévérait) : « Permittendi ut præcepto Paschali christifideles satisfacere possint a Feria IV cinerum ad Festum SS. Apostolorum Petri et Pauli inclusive. »

Les nouvelles facultés concédées en 1920 se taisent sur le temps de la communion pascale.

R. — Ad I. Si vous aviez lu attentivement le n. 24, vous y auriez vu que lorsque le prêtre n'a porté que la seule hostie dont il a communié le malade, dans les circonstances où le Rituel le permet, il peut retourner directement chez lui, comme tous ceux qui l'ont accompagné, sans être tenu de se rendre à l'église. Il n'a donc pas à y réciter les prières indiquées au n. 21, prières qui ne sont prescrites que pour le cas où il reste dans la custode d'autres hosties, une au moins, et où le Saint-Sacrement est reporté à l'église. Tout ce qui est indiqué dans le Rituel, du n. 21 au n. 24 exclusivement, se rapporte manifestement à ce cas, comme le dit *propriis terminis* la rubrique du n. 21.

Si donc aucune hostie ne reste, le prêtre doit ne tenir aucun compte des trois nos 21, 22, 23, qui ne se rapportent qu'au cas où il doit reporter à l'église les hosties qui restent. Mais, après avoir récité la prière qui est indiquée au n. 19, et qui doit être dite après qu'il a fait prendre l'ablution au malade, il bénit celui-ci de la main en employant la formule ordinaire : *Benedictio Dei omnipotentis*, et il se retire sans rien ajouter, comme l'indique le n. 24 : *tunc ea infirmo administrata, sacerdos prædictis precibus recitatis* (celles évidemment qui précèdent la bénédiction), *eum manu benedicit*, alors que s'il y avait des hosties dans la custode, c'est avec le Saint-Sacrement qu'il devrait bénir le moribond, sans rien dire.

Ad II. Le canon 859 § 2, qui détermine le temps dans lequel les fidèles doivent régulièrement accomplir le précepte pascal, n'a rien à voir avec ce que vous appelez l'*indult* de la S. C. de la Propagande du 12 sept. 1645 (*Collect. P. F.*, n. 114), et qui n'est qu'une simple réponse indiquant ce qui doit être fait, lorsque le précepte, pour un motif légitime, n'a pu être accompli en temps utile.

C'est pour cela qu'il y est dit : de faire en sorte, *si cela se peut*, que le précepte soit accompli dans les deux ou trois mois qui précèdent ou suivent la fête de Pâques, et si cela ne se peut, dans le cours de l'année.

C'est la même réponse que donnent toutes les théologies morales pour ceux qui prévoient qu'ils ne pourront communier au temps pascal ou qui, en fait, sont légitimement empêchés de le faire à la date voulue.

Nul doute que vous puissiez suivre ces indications, malgré le contenu du canon 859 § 2, qui ne vise que ce qui doit être fait normalement, c'est-à-dire quand rien n'y met obstacle, mais qui n'exclut nullement les cas d'*impossibilité morale* dont parle la réponse de 1645 et que prévoient aussi les théologiens. C'est pour cela que les nouvelles *Facultés* ne disent rien à ce sujet, parce que soit le canon 859 § 2, soit la doctrine des théologiens permettent de résoudre commodément tous les cas qui se présentent.

Q. — Les Moralistes semblent tous admettre comme un *axiome* que « valet quidem Officium pro Officio, » — « non autem Hora pro Hora. » (Prümmer, t. II, n° 370). Raison ? — « Jam enim forma Officii est notabiliter mutata. »

En pensant en particulier à tant de prêtres dont, plus que jamais, les instants et les forces sont dévorés, ne verriez-vous pas un véritable intérêt à regarder d'un peu près ce prétendu axiome ?

Et puis, voici contre lui une seconde raison, celle-là directe, fondamentale et... piquante. Elle m'est fournie, sans chercher plus loin, par le même Prümmer, lignes immédiatement suivantes. Dans le cas de l'erreur non plus sur *une Heure*, mais sur *tout* l'Office, Prümmer adopte, contre S. Alphonse, Noldin, Lehmkuhl, etc., la sentence de la double récitation du *même* Saint ou Office. *Pourquoi ?* « quia privatio honoris quam sanctus [omissus] sic patitur, est *tellement* petite, » insignifiante, Monsieur ! Je suis tout à fait de cet avis, mais, vous le voyez, je le retourne, Dieu me pardonne, contre une sentence, dont je demande la révision.

R. — Vous confondez deux questions bien différentes : 1° Pourquoi l'axiome *officium pro officio* ne s'applique-t-il pas à l'équivalence des *heures* entre elles (de même longueur, on le suppose), *hora pro hora ?* 2° Quand par erreur on a récité un *office* pour un autre, v. g. le samedi l'office du dimanche, au lieu du saint qui « tombe ce jour-là, » faut-il le lendemain répéter l'office du dimanche ou fêter le saint omis la veille ? La seconde question n'a rien à voir avec la première, et c'est à tort que pour l'une vous faites état d'un argument qui est propre à l'autre.

La récitation du bréviaire ne consiste pas dans la prononciation d'une certaine quantité de syllabes. L'office est un composé de plusieurs parties dont chacune a, pour ainsi dire, son autonomie, sa spéciale raison d'être.

Quand l'on compare un office entier avec un autre, il y a équivalence admissible, l'un et l'autre, bien que matériellement différents, présentant néanmoins l'ensemble intégral de toutes les parties

requises. Pour soulever un poids, Pierre vaut Paul, s'ils sont à peu près de la même force.

Mais tout autre est la comparaison de deux parties de l'office qui ont des caractéristiques propres, et alors, il n'y a pas plus de substitution équivalente possible, v. g. entre Prime et Complies, qu'entre un bras et une oreille chez le même homme pour soulever un poids donné.

Chaque Heure, au double point de vue de la tradition conventuelle et de la liturgie, constitue, en tant que telle, un élément à part et *essentiel* de l'office divin. C'est tout ce que veulent dire nos théologiens quand à ce propos ils emploient le mot *forma,* dont le sens exact paraît vous avoir échappé.

L'essence ou « forme » de l'office est respectée lorsqu'il y a *officium pro officio;* elle ne l'est plus si l'on remplace entre elles des parties, des « pièces » qui à priori, par définition, ne sont pas interchangeables. D'où la fausseté de la formule qui a vos sympathies : *hora pro hora.*

La seconde question vise un tout autre problème. Deux opinions : l'une affirme qu'on doit reprendre une seconde fois l'office déjà récité trop tôt par erreur, et ne plus s'occuper de celui qui a été omis; l'autre veut que l'on corrige la première erreur par une seconde, en récitant par exemple le dimanche (qu'on passe alors sous silence) l'office du saint qu'on devait célébrer la veille, ce qui fait deux incorrections liturgiques au lieu d'une.

Les partisans de ce dernier sentiment s'appuient sur cette considération que le saint « omis » retrouve ainsi l'honneur dont l'avait frustré la première erreur : à quoi répond Prümmer, au nom des autres, que la privation de cet honneur cultuel est vraiment chose de minime importance en comparaison de l'ordre liturgique normal du calendrier ecclésiastique.

Pour le dire en passant, nous sommes de cet avis, et, pour le renforcer, nous ajoutons que si v. g. un vendredi, qui est en réalité vigile d'apôtre, l'on récite l'office du dimanche, aucun liturgiste n'admettra qu'on répare cette erreur en faisant, le dimanche venu, l'office de la vigile oubliée. L'argument invoqué prouve trop... et donc prouve mal. L'apôtre restera privé de la « gloire accidentelle » de sa vigile. Mieux vaut cela que de réciter un office de vigile le dimanche.

Là-dessus vous risquez une plaisanterie, pas piquante du tout, que vous allez maintenant trouver un peu fade, si vous avez du goût. Vous pensez jouer un bon tour à Prümmer, qui admet comme tous les théologiens la règle *Officium pro officio,* en argumentant ainsi : — Si, d'après vous, la *privatio honoris quam sanctus omissus patitur* dans le cas de l'office entier, est tellement petite, « insignifiante, Monsieur ! » elle doit l'être à fortiori davantage encore, insignifiante et négligeable, quand il s'agit d'une partie de l'office, du remplacement d'une petite heure par une autre; et alors *hora pro hora,* tout comme *officium pro officio.*

Prümmer vous répondrait tout simplement : « Vos bésicles sont d'un numéro trop faible, passez chez l'opticien ; après quoi, en relisant mon texte, vous constaterez que, sur ce point des « heures, » 1° je ne souffle pas mot de la gloire des saints, dont vous parlez; et 2° je donne une raison dont vous ne parlez pas, ou que vous n'avez pas comprise, à savoir, que les heures sont parties constitutives de la forme substantielle de l'office, et à cause de cela non interchangeables, et ceci n'est pas une idée à moi, mais l'enseignement commun de tous les théologiens moralistes. Vous raisonnez donc dans le vide et la contradiction que vous me prêtez n'est que dans votre esprit. »

D'autre part, cher confrère, votre compassion pour les pauvres prêtres absorbés dans les tracas et fatigues du ministère procède d'un bon naturel. Mais le « bon naturel » ne suffit pas à tout, et la meilleure volonté du monde ne peut changer l'essence des choses. Mieux vaut ne pas assister à la messe le dimanche, ne pas célébrer le saint sacrifice, ne pas administrer un sacrement, etc., etc., que de remplacer ces actions sacrées par des équivalences, qui ne sont en réalité ni une assistance dominicale, ni une célébration de messe, ni une administration de sacrement, dans les conditions formelles positives que réclament la théologie, la liturgie, la volonté disciplinaire de l'Eglise.

L'« AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

Comptes rendus Bibliographiques

MGR LANDRIEUX. **Autour de la Foi.** In-18 de 96 p., 2 f. 50. — **Formation chrétienne de l'Ame.** *IIe Série,* par P. Boumard. In-12 de 260 p., 5 f. — Paris, Lethielleux.

I. — L'évêque de Dijon recueille ici des pages qu'il a rédigées jadis pour ses paroissiens de la cathédrale de Reims, sous deux titres : 1° Autour de la foi, 2° A propos de liberté.

Sur la liberté, il rappelle qu'elle est une réalité d'abord (ceci contre le déterminisme), qui entraîne notre responsabilité, mais ensuite qu'elle n'est pas l'indépendance, qu'elle n'est pas l'exemption de la loi, que la loi est la règle nécessaire de la liberté, que l'homme libre demeure toujours soumis à un Maître souverain et à tous ceux à qui ce Maître délègue son autorité.

Autour de la foi : il y a ceux qui ne croient pas et ne souffrent plus de ne pas croire, — ceux ensuite qui souffrent de ne plus croire ou de ne pas croire encore, qui cherchent, — mais aussi et enfin ceux qui souffrent en croyant. C'est sur ceux-ci que Mgr L. concentre toute l'attention de son lecteur, — sur *l'épreuve du fidèle dans la foi.*

La quiétude dans la foi, la paisible possession de la foi est une grâce qui n'est pas donnée à tous, qui est le plus souvent la récompense d'une très haute vertu ou l'effet d'une très grande pureté. C'est un régime de faveur plutôt rare : d'ordinaire l'acte de foi est laborieux.

Il est laborieux, même indépendamment de toute négligence de notre part. Car il est clair que, si vous avez négligé d'entretenir, de fortifier, d'éclairer, de développer le mince bagage d'instruction religieuse de votre première éducation ; si vous avez négligé d'assurer à votre foi son régime (car, fonction de la vie

surnaturelle, la foi a, comme toute fonction vitale, son régime, son hygiène : il y a des choses qui lui conviennent et dont elle ne saurait se passer, il y en a d'autres qui lui sont contraires et dont elle ne saurait s'accommoder) ; si vous avez négligé la prière (car la foi est un don de Dieu, qui veut être demandé) : — il est clair qu'en ces divers cas vous n'avez pas à vous étonner de la sentir décliner et péricliter.

Mais, à qui n'a pas à se reprocher de ces négligences, pourquoi l'acte de foi, à certains jours, semble-t-il laborieux, douloureux ? pourquoi cette souffrance ?

Il ne faut pas dire que c'est l'objet de la foi qui est inintelligible. L'objet de la foi, c'est le mystère ; le mystère, c'est Dieu. Dieu n'est pas inintelligible ; il est incompréhensible, dit le Concile du Vatican, et cela devrait nous sembler tout simple : quelle proportion y a-t-il de nous à Dieu, de nous à certaines intensités lumineuses, de nous à l'homme même : « Qui connaît le mystère de l'homme ? » dit S. Paul. S'il y a mystère d'homme à homme (et un mystère douloureux souvent), comment n'y en aurait-il pas d'homme à Dieu ? Nous ne savons qu'à moitié, par lambeaux, *ex parte cognoscimus*... Il nous arrive de perdre pied, même dans l'ordre des connaissances naturelles ; et nous nous étonnerions d'être sujets à la même infirmité dans l'ordre surnaturel... ? La foi nous ouvre un monde nouveau, inaccessible à la raison : la raison s'y sent dépaysée, désorientée, elle se met en travers, il y a résistance instinctive... La foi est un télescope surnaturel qui élargit vos horizons : ne soyez pas comme le paysan obtus qui, quand on lui parle des merveilles du monde sidéral, hoche la tête : « Oh ! qu'en savent-ils ? » Installez-vous au télescope que Dieu vous présente :

« Plus vous vous familiariserez avec la doctrine, plus vous approfondirez les choses de l'ordre surnaturel, plus vous scruterez, plus vous explorerez, avec ce merveilleux télescope de la foi, le monde de la révélation, plus vous vous y attarderez, dans l'étude, dans le recueillement, dans la prière, — plus aussi vous en sentirez, en même temps que l'ampleur, la magnificence, la sublimité et l'insondable profondeur, l'unité, la cohésion, la divine harmonie. »

J'espère que ces quelques lignes suffiront à dire à nos confrères la richesse doctrinale et psychologique de ces pages et quel trésor ils y trouveront pour multiplier les clartés « autour de la foi » dans l'âme de leurs fidèles.

II. — Nos lecteurs connaissent le dessein et le plan de M. Boumard : voir ce qui a été dit de la Ire Série, *Ami*, p. 431. La IIe Série traite 1° de la *prière*, en 28 méditations : ses qualités, ses divines promesses, ses modes, ses formes et ses formules ; 2° des *défauts* et 3° des *vertus*, une vingtaine de méditations pour chacune de ces deux séries : connaître ses défauts, les corriger, s'attaquer à la racine, les principaux défauts de l'enfance et de l'adolescence, surtout les défauts de caractère : caractères inattentifs, sans souplesse, mal élevés, sans volonté, peu charitables, vindicatifs, l'orgueil et ses fils, etc. ; vertus 1° théologales (protégeons notre foi, professons notre foi) et 2° morales. On ne saurait désirer, pour nos Catéchismes de Ire Communion et de Persévérance, rien de plus clair, de plus méthodique, de mieux divisé, de plus solide en sa concision. Ce sont pages qu'il suffit d'ouvrir pour tout de suite voir surgir en son esprit l'idée de ce qu'il faut dire.

La divine Eucharistie. *Théologie spéculative et ascétique*, par A. Milet, chanoine de Laval, Supérieur des Bénédictines de Craon. In-12 de 478 p., 10 f. — **Le Culte du Saint-Sacrement.** *Etude historique*, par le chanoine Cordonnier. In-12 de XIV-304 p., 7 f. — Paris, Lethielleux.

I. — Le livre de M. Milet est le fruit de trente ans d'études. C'est une étude complète du mystère eucharistique et des diverses formes de dévotion à l'Eucharistie. Etude spéculative, comme l'indique le titre, mais d'où l'on a exclu certaines discussions théologiques de pure spéculation. Etude écrite dans une langue délibérément simple : la chaleur ici ne se produit point en éclats de voix, mais n'en est que plus sûrement pénétrante.

Après quelques notions préliminaires sur les noms, les prophéties, les figures de l'Eucharistie, l'auteur aborde, en IV livres : 1° *le Mystère eucharistique* (convenances de l'Eucharistie ; preuves et mode de la présence réelle) ; — 2° *le Sacrifice de la Messe*, son essence, ses fins et effets, ses fruits, sa liturgie, conditions et méthodes pour l'entendre, le Sacerdoce catholique ; — 3° *la Communion*, son historique, son obligation, ses effets, dispositions requises, l'action de grâces, le Saint Viatique, la Communion spirituelle, la Communion pour les défunts (six motifs pour lesquels elle leur peut profiter), la Communion sacrilège, où l'auteur garde une mesure aussi sage qu'elle est rare : la Communion sacrilège est assurément un péché très grave en soi et vraiment effrayant dans ses conséquences, mais elle n'est pas le plus horrible des crimes : la présenter comme un péché presque irrémissible, dit-il, ce serait risquer de pousser les âmes au découragement et même au désespoir. Il est faux absolument d'établir, entre la Communion sacrilège et le profanateur qui jette les Saintes Espèces sur un fumier, une comparaison que l'on veut faire écrasante pour le premier, sous prétexte qu'un cœur en péché mortel est un cloaque tout autrement infect que tous les fumiers du monde. Evidemment ; mais vous pourriez en dire autant du cœur qui s'approche de la Sainte Table souillé d'un péché véniel qu'il n'a point effacé et ne veut point effacer par la contrition : le péché véniel est une souillure d'un tout autre ordre que toutes les horreurs physiques ; — 4° *la Sainte Réserve :* Visite au Saint-Sacrement ; Exposition (où l'auteur commence par établir sagement, — et ce n'est point inutile, — la prééminence de la Messe et de l'Office canonial sur l'Exposition : la prière liturgique, dit le cardinal Pie, a une valeur, une vertu toute spéciale qui n'est inférieure qu'à celle du Saint Sacrifice), la Réparation, ses motifs, ses qualités, ses conditions, ses bienfaits (la Réparation eucharistique en particulier). En appendice, Jésus-Hostie Modèle le plus parfait des trois vertus qui sont l'objet des vœux de religion.

P. 50, au lieu de Feller, nom du célèbre jésuite historien, on a imprimé Ferrer : ce n'est qu'une erreur de typographe, mais ce nom de Ferrer sonne si mal ! — P. 463, lire Gihr (et non Ghyr), Vaubert (et non Vanbert), etc. La bibliographie d'ailleurs est assez faiblement dressée : on y voudrait quelque précision : p. e, on se contente d'imprimer : « Bossuet, ses œuvres ; sainte Thérèse, ses œuvres ; S. Alphonse, ses œuvres ; Donoso Cortès, ses œuvres ; S. Jean Chrysostome, Sermons ; Monsabré, Conférences ; Cardinal Billot, Théologie ; Corneille La Pierre, Commentaires de la Sainte Ecriture, » etc. — P. 210, on nous parle de « la Bienheureuse Jeanne d'Arc » : le livre n'a été mis pourtant en vente qu'en 1924, et l'Imprimatur est d'octobre 1922, alors que Jeanne d'Arc était canonisée depuis plus de deux ans.

II. — C'est au côté historique surtout que s'attache M. Cordonnier. Mais tous nos lecteurs savent qu'il est missionnaire apostolique et prédicateur dévoré de zèle ; et l'on peut être sûr que chez lui la science, même historique, n'omettra jamais de se tourner à aimer, comme le veut Bossuet.

Comment l'humanité s'est-elle comportée à l'égard du bienfait eucharistique ? Voilà le point précis qui a fait l'objet de ses recherches.

A la première annonce du mystère eucharistique, dans la synagogue de Capharnaüm, beaucoup se sont insurgés et ont tourné le dos au Maître ; mais d'autres aussi sont restés fidèles. L'Eucharistie, tout le long

des siècles, a trouvé et trouvera des incrédules, comme à Capharnaüm ; et ce n'est pas de ceux-là qu'on s'occupe dans ce livre. Mais les autres, les fidèles, comment se sont manifestés leur foi, leur amour, leur dévotion ?

M. Cordonnier aborde successivement l'étude du premier âge de l'Eglise, les premières prescriptions relatives au divin Sacrifice et aux Agapes, la Messe et la Communion, « seul culte rendu pendant les premiers siècles au Saint-Sacrement, » règlements ecclésiastiques touchant l'usage de la Communion, le langage eucharistique des premiers siècles, la grande transformation du XIII^e siècle et l'organisation des témoignages extérieurs et solennels d'adoration, l'institution de la Fête du Saint-Sacrement, l'architecture religieuse : « Autant le style roman se préoccupait de la Croix qu'il voulait représenter, autant le style ogival a le souci du Tabernacle, qu'il prétend honorer » (p. 127) ; la dévotion à la Sainte Réserve, conservée d'abord dans des Tabernacles mobiles, portatifs, armoires, colombes, coffrets de bois ou de métal : « Ce ne fut qu'au XV^e siècle que ce réceptacle de la Sainte Eucharistie se dressa d'une manière permanente au milieu même de l'autel » (p. 138) ; Exposition, adoration, procession ; Congrégations eucharistiques, fondées en vue de l'Adoration perpétuelle, la première en date vers la fin du XIV^e siècle (la branche bénédictine des *Moines Blancs du Corps du Christ)*, suivie de nombre d'autres, à dater de la fin du XVI^e siècle et surtout aux siècles suivants, XVII^e, XVIII^e, XIX^e ; le culte de Réparation ; les Confréries du Saint-Sacrement ; la Communion ; la Visite au Saint-Sacrement ; les Congrès Eucharistiques ; la dévotion au Cœur eucharistique.

Ce n'est pas en un volume que l'on peut épuiser tant de questions qui ont fait l'objet de tant de recherches érudites au cours du XIX^e siècle. M. Cordonnier n'a pu que glaner, sur chacune, quelques traits révélateurs, significatifs, généralement bien choisis, toujours édifiants. Il a de fort bonnes pages sur les Décrets de Pie X touchant la Communion fréquente et la Communion des enfants ; mais c'est sur ce sujet même que l'exposé historique nous a semblé le moins nourri : comment a-t-il, dans sa bibliographie, négligé de mentionner le magistral travail de M. Andrieux, *La Première Communion, histoire et discipline, textes et documents, des origines au XX^e siècle ?* Mais, encore une fois, M. Cordonnier ne pouvait tout dire ; et, étant donné qu'il ne disposait que de 300 pages, tout le monde sera émerveillé des richesses qu'il a fait tenir sous un si mince volume. Et nos confrères du saint ministère feront ici ample moisson de traits dont ils seront heureux de nourrir et d'agrémenter leurs instructions et catéchismes.

UNE VIE DE CITÉ. **Paris de sa naissance à nos jours.** T. I : *La jeunesse : des origines aux temps modernes,* par Marcel Poète. — Un vol. gr. in-8 de XXXI-626 p., 35 f. — Paris, A. Picard.

Il fut un temps où, sur les terres qui verront plus tard apparaître le Louvre et les Champs-Elysées, les mammouths trottinaient parmi des forêts équatoriales. Les éléphants, les rhinocéros, les hippopotames hantaient les espaces vierges. Vierges pas longtemps : dans ce site de Paris, les mêmes couches du sol qui nous ont livré des restes de mammouth nous ont fourni des spécimens de la plus ancienne industrie humaine : celle dite de la pierre taillée.

Plus anciennement encore, le calcaire lacustre de Beauce s'étendait jusque sur l'emplacement de Paris et bien plus au Nord, et la Seine y coulait à une altitude de 100 mètres (supérieure de près de 70 mètres à l'altitude de son cours actuel), avant qu'elle eût réalisé l'œuvre progressive de dénudation, d'approfondissement et d'alluvionnement qui a formé la dépression encadrée de hauteurs où la ville a pris place.

Plus anciennement toujours, il n'y avait pas de Seine du tout : le bassin parisien, encadré entre l'Ardenne, les Vosges, le Morvan, le Massif Central et le Massif Armoricain, restes très émoussés, ces massifs, du vaste ensemble montagneux surgi vers la fin de l'ère primaire et allant de la Bohême à l'Angleterre (pas encore île alors) et au Midi de la France, — le bassin parisien, à l'ère tertiaire, ressemble à une plage immense que la mer venue du Nord envahit et abandonne tour à tour, laissant des lagunes, des lacs d'eau douce, des dépôts de matières, l'argile plastique que l'on rencontre notamment dans les XV^e et XVI^e arrondissements et en banlieue de Vanves et Issy, le calcaire grossier qui couvre une grande partie de la rive gauche et certains points de la rive droite, les sables dits de Beauchamp qui affleurent en un large demi-cercle au-dessus de la ligne de nos grands boulevards, le gypse de Montmartre, des Buttes-Chaumont, les couches marneuses qui se superposent au gypse, etc., etc.

Plus anciennement enfin... Mais les savants ne remonteront jamais jusqu'à l'*In principio* de Moïse...

Evocations grandioses, qui prennent les premiers chapitres de M. Poète et qui sous sa plume, sans cesser jamais d'être d'une précision scientifique impeccable, sont frémissantes de vie, la vie de l'homme primitif, l'homme du silex, l'homme de la pierre polie ensuite, l'homme des animaux domestiques, l'homme agricole et organisé en société...

Au III^e siècle avant J.-C., une agglomération nous apparaît dans la future île de la Cité : c'est Lutèce, vieil *oppidum* gaulois, place forte de la tribu des *Parisii.* La rive droite n'est alors qu'un vaste marais (le terrain restera longtemps marécageux, témoin le nom même du quartier du Marais), la Seine ayant renoncé depuis peu de temps à l'ancien lit que jalonnent à peu près aujourd'hui les grands boulevards et l'avenue Montaigne.

Puis l'époque gallo-romaine voit croître sur la rive gauche, sur les pentes de la montagne Ste-Geneviève, une ville qui, grâce à sa situation géographique (à l'intersection de la voie fluviale et d'une grande route romaine orientée nord-sud, dont les rues St-Jacques et St-Martin marquent exactement aujourd'hui le tracé), prend vite une réelle importance : c'est la ville romaine de la peuplade des *Parisii,* peuplade qui n'a pas obtenu la faveur de devenir, comme les Eduens à Autun, les Lingons à Langres, les Rèmes à Reims, une cité fédérée (ce qui constituait la condition la plus favorable) : les Parisiens sont dits simplement *libres,* ce qui signifie qu'ils s'administrent eux-mêmes, mais dans les limites d'une loi reçue de Rome (leur liberté comprend le pouvoir de rendre la justice, de gérer les finances locales, l'exemption de garnisons romaines, le complet usage du droit de propriété sur le sol).

Mais voici les chrétiens à Paris. Au gué de la Bièvre, un peu au sud de l'église St-Médard, aux bords de la grande route romaine venant de Lyon, on a découvert tout un cimetière chrétien dont les plus anciennes tombes peuvent remonter à la fin du III^e siècle et qui s'oppose au cimetière païen du grand chemin d'Orléans. Ce cimetière ainsi mis au jour indique que c'est sans doute là que se forma le premier groupement chrétien de Paris.

L'introduction du christianisme, c'est le grand fait qui domine désormais l'évolution de Paris, comme il domine l'histoire du monde, dit M. Poète en une page d'une vive éloquence : « C'est toute la conception, sur laquelle reposait le monde antique, s'écroulant... », etc. (p. 41-2).

Les invasions du IV^e siècle rejettent la population dans l'île de la Cité, qui désormais ne s'appelle plus Lutèce, mais Paris, qui, dans Ammien Marcellin (officier de l'armée de Julien l'Apostat), n'est plus désignée sous le nom de *civitas,* mais de *castellum* ou lieu fort. Puis c'est l'apostolat de S. Martin, qui opère à Paris un de ses plus éclatants miracles (la guérison du

lépreux par un baiser), puis l'apostolat de S. Marcel, né à Paris et évêque de Paris (confins du IVe et du Ve siècles), puis sainte Geneviève, sainte Clotilde et Clovis au Ve siècle, et les fondations de Clovis sur la montagne Ste-Geneviève.

Paris est maintenant la capitale de la France naissante. Les églises se multiplient sur la grande voie Nord-Sud; celle-ci (nos rues St-Jacques et St-Martin), sanctifiée par les sept étapes de S. Denys, devient route de pèlerinages.

M. Poète met en lumière l'influence considérable que le passage des pèlerins a exercée sur le développement de Paris. Les pèlerinages représentaient au moyen âge la forme essentielle des relations internationales. Notre rue St-Jacques doit son nom à S. Jacques de Compostelle, parce que c'est par cette voie que les pèlerins prenaient la direction du grand sanctuaire espagnol. De nombreux hôpitaux ou Maisons-Dieu jalonnaient cette traversée de Paris : les pèlerins y passaient la nuit : hôpital ou « aumône de St-Benoît, » près des Thermes; hôpital « des pauvres de Ste-Opportune, » en bordure de notre rue St-Denis; « maison aumônière de la Croix de la Reine, » rue St-Denis, près l'angle de la rue Greneta; hôpital de St Jacques du Haut-Pas; hôpital St-Jacques-aux-Pèlerins, près la porte St-Denis; même rue, hôpital du St-Sépulcre; etc.

Telle était l'importance alors des pèlerinages, que les Maisons-Dieu ou hospices spécialement destinés aux pèlerins constituent, aux XIIe, XIIIe, XIVe siècles, la majorité des établissements charitables de Paris. Un de ces hôpitaux, St-Jacques-aux-Pèlerins, abrite en une seule année 17.000 pèlerins. Paris n'est pas seulement lieu de passage pour les pèlerins : il est but de pèlerinage lui-même : il a, depuis S. Louis, les insignes reliques de la Sainte-Chapelle. St-Denis, au siècle précédent, a reçu un morceau de la Vraie Croix et un fragment de la dalle du St-Sépulcre : chaque année il y a une procession en l'honneur de ces reliques, procession à la suite de laquelle s'ouvre aussitôt la foire du Lendit, dont Louis VI, au temps de Suger, a concédé les revenus à l'abbaye de St-Denis et qui se tient au lieu dit le Lendit, entre St-Denis et Paris, sur le bord de la grande voie Nord-Sud reliant ces deux localités.

Et comme tout se tient, voici qu'à côté des reliques, avec les pèlerins et les marchands, se rencontrent les jongleurs et naissent ou se répandent les chansons de geste, notre première littérature nationale. M. Bédier, dans son ouvrage décisif sur les *Légendes épiques*, montre les jongleurs chantant de geste au Lendit, bien plus, composant exprès pour le Lendit des chansons de geste. La plus ancienne des œuvres ainsi composées, en même temps l'une des plus vieilles chansons de geste, est la *Chanson du Pèlerinage de Charlemagne*, qui remonte à la première partie du XIIe siècle et où Gaston Paris voit le spécimen le plus reculé de l'esprit railleur parisien.

Avec le rôle des pèlerinages dans la croissance de Paris, il y a le rôle des abbayes, de Ste-Geneviève surtout et de St-Vincent (plus tard St-Germain-des-Prés), fondées l'une et l'autre au berceau de la monarchie (au VIe siècle), et autour desquelles se forment des bourgs bientôt considérables. Il y a le rôle des écoles, primitivement dans l'île, et qui au XIIe siècle se transportent sur la montagne Ste-Geneviève, se multipliant sans cesse, pour donner naissance, au XIIIe siècle, à l'Université, dont le rayonnement sur toute l'Europe est éblouissant et dépasse tout ce que nous pouvons imaginer : il n'est gloire que de Paris; il n'est, pour un docteur, de maîtrise consacrée qu'après qu'il a été admis à enseigner à Paris. C'est à partir de cette époque que la rive gauche entière est dénommée l'*Université*, par opposition à la *Cité* (l'île) et à la *Ville* (rive droite). Paris a succédé à Athènes « comme mère des sept arts et nourrice des philosophes, » disent les Chroniques. Les étudiants affluent en si grand nombre qu'une terrible crise du logement (dès le règne de Louis VII) sévit sur la rive gauche. Il faut des règlements sévères pour taxer les propriétaires et héberger cette population scolaire, turbulente toujours : chaque jour des rixes éclatent entre habitants et étudiants et l'on assiste même à de véritables batailles rangées entre cette jeunesse et les hommes de « la ville de St-Germain-des-Prés, » braves gens pourtant pacifiques et surtout préoccupés de mener paître leurs troupeaux du côté de l'actuelle Chambre des Députés.

Il y a la gent commerçante, qui amasse de grosses fortunes. Dès le Xe siècle, Paris était le marché aux vins de la région, y compris les vins du sol parisien lui-même : notre actuel quartier de la Goutte d'Or, sur les pentes sud de Montmartre, a gardé ce nom de l'excellent vin blanc qui y mûrissait dans les vignes de l'abbaye de là-haut. Le capitalisme étend son emprise sur la ville. Lombards et Juifs y acquièrent une solide puissance. La Commune d'Etienne Marcel, après la prise du roi Jean à Poitiers, est une tentative des bourgeois parisiens pour établir leur autorité exclusive sur une ville où leur argent leur assure déjà une situation prépondérante. Etienne Marcel, c'est la première période noire de la Guerre de Cent ans. La seconde et dernière, ce sera cinquante ans plus tard, entre Azincourt et l'apparition de sainte Jeanne d'Arc : Paris, dont l'enceinte de Charles V au XIVe siècle avait doublé l'étendue, se verra envahir par la campagne sauvage des vieux âges. Les loups sortent des forêts, rôdent autour des villages, déterrent les morts dans les cimetières. En 1423 ils sont à Paris : ils y viennent la nuit, on en prend souvent 3 ou 4 à la fois, et on les porte à travers les rues, suspendus par les pieds de derrière. Vers la fin de 1438, ils viennent à la nage, enlèvent les chiens, mangent un enfant en la place aux Chats, derrière les Innocents; en 1439, dans la dernière semaine de septembre, ils dévorent 14 personnes entre Montmartre et la porte St-Antoine, tant dans les vignes que dans les marais.

Que de détails pittoresques autant qu'instructifs, et édifiants souvent, on aimerait à glaner à travers ces pages si denses! Il y a plus de vingt ans que M. Poète a fait du Paris d'autrefois son domaine. Son livre est un chef-d'œuvre d'érudition et de vie. C'est toute la vie de nos pères qui s'y trouve évoquée, avec cette variété, cet imprévu, ce pittoresque dont nous n'avons plus guère idée aujourd'hui, avec sa gravité aussi, sa conscience, son sens profond des grands intérêts permanents, religieux et civils. M. Poète s'arrête, dans ce volume, au milieu du XVe siècle. Son tome II sera le désiré de tous ses lecteurs.

LES SAINTS. **La Bienh. Thérèse de l'Enfant Jésus (1873-1897)**, par J. Angot des Rotours. In-12 de 175 p., 4 f. Paris, Gabalda. — **La Bienh. Thérèse de l'Enfant Jésus.** *Portrait spirituel,* par P. Fernessole. In-12 de 116 p. sur papier couché, 4 f. 25. Paris, de Gigord.

I. — La Bienheureuse, — « la petite Thérèse, » comme elle voulait être simplement appelée, — entendit un jour une converse tenir ce propos maussade : — « Je me demande vraiment ce que notre Mère pourra en dire après sa mort (allusion à la coutume d'envoyer aux monastères de l'Ordre une notice sur chaque Carmélite qui meurt). Elle sera bien embarrassée, car cette petite Sœur, tout aimable qu'elle est, n'a pour sûr rien fait qui vaille la peine d'être raconté. »

Voilà une de ces vues comme il arrive aux gens du monde (et même des cloîtres) d'en émettre au sujet des Saints. Qui voudrait aujourd'hui entreprendre de dresser le catalogue, la « littérature » complète de ce que l'on a « trouvé à dire » sur la Bienheureuse? Le difficile est, pour ceux qui ont à en parler, de savoir se borner. C'est ce que vient de faire excellemment, dans la collection *Les Saints,* le baron Angot des Rotours, l'un de nos plus fins psychologues chrétiens,

qui avait déjà si heureusement réussi à condenser, dans les brèves pages mesurées aux auteurs de la Collection, une vie aussi prodigieusement pleine que celle de S. Alphonse.

Remercions-le de mettre en relief, comme le faisait si éloquemment l'autre jour Mgr Grente, la solidité de la doctrine de la petite Thérèse, l'étroitesse ou l'aveuglement de ceux qui, sous prétexte de suivre sa voie d'enfance, glissent vers le quiétisme ou l'illuminisme :

« Ne croyez pas, expliquait-elle à une de ses Sœurs en religion, que suivre notre petite voie c'est suivre une voie de repos, toute de douceur et de consolations. Ah ! c'est tout le contraire ! »

Ce n'est point du tout, dit-il encore, une béate à l'eau de rose, fournissant seulement matière à histoire édifiante pour dévotes jeunes ou vieilles d'esprit rétréci : « Il y a en elle, comme en puissance, de la Jeanne d'Arc. Cette petite Normande, héroïquement généreuse, d'une droiture virile, passionnée pour tout ce qui est grand et beau, avait dans l'âme quelque chose de *cornélien.* L'auteur de *Polyeucte* eût aimé à la célébrer. » Ah ! que voilà qui est bien compris ! et quelle bonne action c'est que ce petit volume !

II. — Ce n'est pas une vie proprement dite que nous donne M. Fernessole, mais un « portrait, » le plus parlant des portraits, un portrait qui parle toute l'âme, toute la vie. M. Fernessole présentait l'an dernier à la Sorbonne, pour le doctorat ès lettres, deux thèses sur les *Origines littéraires de Louis Veuillot.* Sujet certes difficile à faire agréer et couronner en Sorbonne, surtout quand on le traite, comme fait M. F., sans la moindre compromission, sans concession au « libéralisme » universitaire, avec la plénitude et la pureté de sens chrétien que nous avons été heureux de dire ici, *Ami* 1923, p. 587. M. F. s'est imposé à son jury, d'abord sans doute par la sûreté scientifique de son investigation et la pureté de son goût, mais aussi, plus encore peut-être, par la rare qualité de sa droiture, de sa noblesse d'âme. D'une pareille plume on est sûr que ne sera jamais signé rien que d'achevé. Parmi la littérature déjà si nombreuse qui vient d'éclore autour de la B. Thérèse, une postérité prochaine devra faire un triage : déjà un de ces volumes a dû disparaître de l'affiche. Nous ne savons pas quels chefs-d'œuvre la Bienheureuse se réserve d'inspirer encore ; mais ce que l'on peut dire à coup sûr, c'est que le « portrait » de M. Fernessole retiendra, dans cette littérature, une des toutes premières places. C'est bref ; c'est une miniature ; mais c'est exquis, et complet, en trois traits : *sainteté attirante, sainteté sublime, sainteté bienfaisante.* En tête, photogravure d'un portrait « authentique et inédit, » avec autographe de la Bienheureuse (du 7 juin 1895), qui y est représentée à genoux, tenant en mains les deux célèbres tableaux de l'Enfant Jésus et de la Sainte Face.

Les Maîtres de la Musique. — Vol. in-8 écu de 180 à 250 p., 7 f. 50. — Paris, Alcan.

Tous nos lecteurs connaissent cette Collection, qui paraît sous la direction de M. Jean Chantavoine et porte en sous-titre : « *Etudes d'histoire et d'esthétique.* » Chaque volume en effet comporte 1° une partie historique, — vie et influence de l'artiste, — généralement assez brève, et se tenant aux données essentielles dont la connaissance est utile à l'intelligence de l'œuvre, et 2° une partie esthétique, très développée et qui, grâce à de nombreux exemples, à de nombreuses transcriptions de phrases musicales, nous donne une idée fort complète du maître et nous aide le plus gentiment du monde à pénétrer le secret de son art.

Cinq nouveaux volumes viennent d'y paraître :

Schubert, par Th. Gérold : né en 1797, à Vienne, fils d'un maître d'école du faubourg de Lichtental, † 16 novembre 1828, du typhus. Génie très populaire. Ses lieds surtout sont connus partout ; un grand nombre sont des chefs-d'œuvre, qui n'ont pas été dépassés. Il en a composé près de 600, et de plus, beaucoup de musique d'église, de musique d'orchestre, de musique de chambre, des compositions pour chœurs de femmes, pour chœurs d'hommes, pour chœurs mixtes, des duos et trios vocaux, des œuvres dramatiques (moins goûtées), etc. Et il est mort à trente-et-un ans ! Ce fut un génie d'une précocité rare. A dix ans il écrivait déjà des compositions remarquables. Enfance malheureuse : très rudoyé par son père, qui, pour le réduire, lui interdit à quatorze ans la maison paternelle, orphelin ensuite de mère à seize ans, il dut, pour échapper à la misère (et aussi au service militaire, alors d'une durée de 14 ans), accepter dans l'école de son père un poste d'aide-instituteur : il y demeura jusqu'à l'âge de vingt ans, rongeant son frein avec rage. A vingt ans il demanda un congé d'un an, et ne revint pas. Des amis, des admirateurs de son génie se chargèrent de pourvoir à son existence. C'était un tempérament de malade, et sa musique s'en ressent ; mais ce fut toujours une âme d'une sincère piété.

Berlioz, par Paul-Marie Masson : né 1803 à la Côte St-André (Dauphiné), † 1869 : le plus grand nom de la musique française au XIX^e siècle ; très malheureux pendant sa vie, méconnu obstinément d'un public qui n'entendait rien à son génie rénovateur, dévoré de jalousie à la vue des succès de rivaux dépourvus de talent. Stendhal, vers 1820, disait qu'il commencerait à devenir célèbre vers 1880 : ce qui est arrivé. Berlioz, paraît-il, aurait fait une prophétie analogue : il estimait qu'on commencerait à le comprendre au milieu du XX^e siècle. Il n'a pas eu à attendre si longtemps. Nous ne sommes pas encore au terme du premier quart de notre siècle, et il y a belles années déjà que tout l'univers musical rend hommage au génie de l'auteur de *La Damnation de Faust,* de *L'Enfance du Christ,* des *Troyens,* de tant d'Ouvertures, Symphonies, Cantates, Oratorios, etc. : — « Gounod et Saint-Saëns, écrit son biographe d'aujourd'hui, ont dit à maintes reprises combien ils sont redevables aux enseignements de son exemple. Il n'est pas un seul musicien français actuel qui ne procède un peu de lui... Jamais, dans aucun pays, un musicien isolé n'a donné un coup de barre aussi prodigieux à l'évolution de son art. »

Saint-Saëns, par Georges Servières. Saint-Saëns, c'est le nom d'un gros village du pays dieppois, qui doit son origine à un monastère fondé en 675 avec l'aide du roi Thierry III par un moine de l'abbaye de Jumièges, disciple de S. Philibert, du nom de Sidonius (contracté en Saëns). Et c'est ensuite un nom de famille assez répandu dans la région. Le futur musicien ne visita jamais le village dont il portait le nom. Il naquit à Paris, sur la paroisse St-Sulpice, en 1835. Son père était un fonctionnaire du Ministère de l'Intérieur que sa ponctualité administrative n'empêchait pas de s'occuper de littérature et de rêver théâtre. Sa mère, originaire de Vassy en Champagne, était une aquarelliste fort distinguée. Il n'avait pas trois mois quand il perdit son père ; sa mère, pour subvenir aux nécessités de la famille, dut donner des leçons de peinture et mettre l'enfant en nourrice. Enfant précoce, il apprenait, à deux ans et demi, le nom des notes de la gamme. Il avait l'ouïe d'une merveilleuse aptitude à discerner l'acuité et la justesse des sons : la note émise par un verre de cristal, une bobèche, le timbre des pendules, le chant de hautbois d'une bouilloire. A cinq ans, il jouait de petites sonates, s'exerçait à transposer, à analyser les éléments des morceaux exécutés ; à sept, il écrivait des valses, des galops où il n'y a aucune faute d'harmonie. A dix ans, on lui fait donner un concert à la Salle Pleyel ; à treize, il entre au Conservatoire ; à dix-huit, il est organiste de St-Merry. A vingt-deux ans (janvier 1858), il obtient l'orgue de la Madeleine et le tient près de vingt ans. Il le quitte en

1877 pour se livrer à sa passion des voyages et à la réalisation de vastes projets dramatiques. Il mourut presque subitement, le 16 décembre 1921, d'un rhume qu'il ne songeait pas à soigner et qui, s'aggravant soudain en congestion pulmonaire, l'emporta avant même que le médecin eût le temps d'arriver. Il avait quatre-vingt-six ans. Il avait connu toutes sortes de succès, faveur des rois, sourires des princesses, acclamations populaires, tous les diplômes, décorations, titres et parchemins, même sa statue érigée de son vivant, en 1907, au Théâtre de Dieppe. Y trouva-t-il le bonheur ? C'est douteux. Il était dévoré d'une ambition sans mesure ; il s'est exercé dans tous les genres et voulait primer partout ; il ne supportait pas de concurrents ; il a été d'une grotesque injustice pour César Franck, Vincent d'Indy, Debussy. Que restera-t-il de son énorme production ? Tout n'en sera sans doute pas caduc, et la postérité y daignera faire une sélection.

Bizet, par Paul Landormy : né à Paris le 25 octobre 1838, d'un père professeur de chant, mort subitement (d'une embolie probablement) le 3 juin 1875, à trente-six ans, trois mois jour pour jour après la première de *Carmen* : « L'ami des simples, nous dit-on ici. Il n'est point de musicien plus populaire. Il parle un langage qui s'adresse à tous, qui n'exige, pour être compris, ni culture, ni réflexion et qui, pour remuer le cœur, n'emprunte pas le secours de lointaines et complexes images. » Il ne faut pas chercher en lui la grandeur de l'esprit ni celle du caractère, ni les exaltations d'un cœur passionné, ni les sublimes élans de l'imagination, rien de ce qui rend une âme riche et profonde. Il n'est pas capable de rien approfondir. Il lit peu : il n'a pas le temps, dit-il ; quand il lit, c'est au galop, ce qui ne l'empêche pas d'édicter des jugements décisifs. Un beau jour il se met à l'histoire de la philosophie « depuis Thalès de Milet jusqu'à nos jours » : en deux mois c'est fini, et il prononce : « Je n'ai rien trouvé de sérieux dans le résumé de cet immense fatras. » Il écrit à son ami Galabert (octob. 1866) : — « La religion est pour le fort un moyen d'exploitation contre le faible ; la religion est le manteau de l'ambition, de l'injustice, du vice. Ce progrès dont vous parlez, ce progrès marche lentement, mais sûrement : il détruit peu à peu toutes les superstitions. La vérité se dégage, la science se vulgarise, la religion est ébranlée ; elle tombera bientôt, dans quelques siècles, c'est-à-dire demain. »

Après quoi il veut bien reconnaître qu'elle a eu ses années d'utilité : — « N'oublions pas que cette religion, dont vous pouvez vous passer, *vous, moi et quelques autres*, a été l'admirable instrument du progrès... Enfants ingrats, nous meurtrissons le sein qui nous a nourris, parce que la nourriture qu'il nous donne aujourd'hui n'est plus digne de nous ; nous méprisons cette fausse clarté qui a pourtant accoutumé peu à peu nos yeux à regarder la lumière. Sans elle, nous étions aveugles dès le berceau, à jamais !... »

La religion une fois disparue, que restera-t-il ?

« Je crois que tout l'avenir appartient aux perfectionnements du contrat social... La société perfectionnée, *plus d'injustices*, donc plus de mécontents, donc plus d'attentats contre le pacte social, plus de prêtres, plus de gendarmes, plus de crimes, plus d'adultères, plus de prostitution, plus d'émotions vives, plus de passions, attendez... plus de musique, plus de poésie, plus de légion d'honneur, plus de presse (ah ! bravo par exemple), plus de théâtre surtout, *plus d'erreur, donc plus d'art*... Les sociétés les plus infectées de superstition ont été les grandes promotrices de l'art... Le fantastique, l'enfer, le Paradis, les Djinns, les fantômes, les revenants, les Péris, voilà le domaine de l'art !... Comme musicien, je vous déclare que si vous supprimez l'adultère, le fanatisme, le crime, l'erreur, le surnaturel, il n'y a plus moyen d'écrire une note... Tenez, je vous assure que je ferais de meilleure musique si je croyais à tout ce qui n'est pas vrai !... Plus d'art ! La science partout !... »

Voilà la philosophie de Bizet. Voilà de quelles banalités se nourrit son esprit. « Bizet, dit son biographe d'aujourd'hui, ne s'est jamais élevé plus haut. »

Monteverdi, par Henri Prunières. Ici c'est un autre homme que Bizet, et un autre artiste, et un autre siècle : né 1567, à Crémone, † 1643, à Venise. Le sol italique, si fécond en musiciens, n'a rien produit de plus grand ni de plus fort que Monteverdi. Il apparaît comme un nouveau Michel-Ange avec sa fougue d'imagination, son âme héroïque et révoltée, sa foi religieuse, son incroyable faculté de souffrir. D'une culture universelle et d'une formidable puissance de travail, il a produit des chefs-d'œuvre en tous genres : Madrigaux (genre créé en Italie, aux environs de 1530, par les Adrien Willaert, les Arcadelt, les Verdelot et qui fut au temps de la Renaissance l'instrument principal de l'évolution de la technique musicale : c'est en ce genre que Monteverdi s'exerça d'abord : à seize ans, il publiait sa première œuvre, des madrigaux spirituels à quatre voix, Brescia, 1583), Opéras, Messes et Motets, Cantates dramatiques, Ballets, Airs et Chansons. Il y a des perles parmi les phrases musicales que nous transcrit ici M. Prunières.

Dans une Collection voisine, ART ET ESTHÉTIQUE (sous la direction de M. Pierre Marcel), a paru : **Au chevet de l'Art moderne**, par Guillaume Janneau, in-8 écu de 156 p., 10 f., Paris, Alcan : recueil de variations pittoresques et suggestives sur des sujets très divers mais se rapportant tous aux tentatives avortées et au malaise de l'art d'aujourd'hui : nos métiers d'art à régénérer, l'esthétique de l'automobile, le costume de théâtre, la caricature, la sculpture de Degas, un nouveau droit de l'artiste (le droit de suite), l'apprentissage et les métiers d'art, maisons de France, etc. : — « Dans tous les domaines de l'art règne un malaise fait d'erreurs : chacun force son talent ou en méconnaît la nature. Chacun veut travailler pour l'éternité : ambition généreuse, mais qui manque de simplicité. Les mauvais génies du passé nous prodiguent les conseils malins, et le sot orgueil romantique nous en cache l'ironie : M. Paul Véra suit sa fantaisie ; il travaille pour son temps : c'est le meilleur moyen de lui survivre. »

Dictionnaire d'Histoire et de Géographie ecclésiastiques, publié sous la direction de Mgr Baudrillart, etc. — Fasc. XVII-XVIII : *Arabie-Arezzo*. — Paris, Letouzey (1924).

La désespérante lenteur avec laquelle paraît le *Dictionnaire d'Histoire* contraste un peu avec le rythme accéléré pris désormais par les autres Dictionnaires de la collection. Les souscripteurs ont sans doute depuis longtemps compris qu'il ne leur serait pas donné, pas plus qu'à Moïse aux frontières de Chanaan, de voir l'achèvement de l'œuvre et d'entrer avec elle dans la terre promise. Ils s'y sont résignés. Mais ils voudraient bien, ce nonobstant, pouvoir espérer qu'elle se continuera assez vite pour qu'ils soient un jour à même d'en utiliser une bonne partie. Nous ne tenons pas encore, quoiqu'elle approche, la fin de la lettre A. Si les choses continuent du même train, ceux de nos lecteurs qui verront s'achever la lettre B ont encore une longue carrière à parcourir. Quant à la lettre Z, le calcul montre qu'elle ne fera son apparition qu'après un nombre d'années tel que nous n'osons pas l'imprimer. Et cela est franchement regrettable à tous les points de vue. Le premier fascicule sera singulièrement arriéré quand on publiera le dernier. Autrement dit, l'ouvrage n'aura jamais la valeur à laquelle il aurait pu prétendre si la publication en avait été poussée plus vivement. Les Encyclopédies anglaises et américaines arrivent bien à donner leurs 10 à 20 volumes en l'espace de quelques années. Je ne vois pas pourquoi nous n'en pourrions faire autant. C'est une simple questio[n] d'organisation et de méthode. Le souci des intérêts

souscripteur et de l'engagement, au moins moral, pris envers lui, exigerait peut-être une sévère révision des errements suivis jusqu'à présent dans la préparation de cette publication, à laquelle la science ecclésiastique est si fortement intéressée.

Le fascicule double XVII-XVIII contient, à côté de notices de moindre étendue, quelques grands articles dont l'un même, *Arabie* (R. Aigrain), constitue une véritable monographie, riche de renseignements et parfaitement au point. Ce vaste tableau d'histoire du christianisme oriental est fécond en péripéties, dont la plus saillante fut l'apparition du mahométanisme. Sur les innombrables problèmes que pose cet événement et sur les conséquences historiques qui en découlèrent, l'auteur donne les solutions les plus satisfaisantes. Au *Royaume d'Aragon* est également consacré un grand article géographico-historique (A. Lambert). A signaler enfin, en plus des nombreuses biographies, le travail concis et plein de M. L. Le Grand sur les *Archives ecclésiastiques,* leur nature, leur histoire, leur état actuel. Travailleurs et érudits trouveront là une excellente orientation première.

Le Poème de l'Amour éternel, par C. Quiévreux, ancien Vicaire général. In-12 de 284 p., 7 f. Paris, Lethielleux. — **Le Livre de l'Amour,** par Claude du Mesnil. In-12 de xx-306 p., 6 f. Paris, Téqui.

I. — *Le Poème de l'Amour éternel* aura été la dernière œuvre de M. Quiévreux, une synthèse où l'on sent passer toute la substance et la poésie de la quinzaine de volumes qui ont précédé celui-ci. *Deus caritas est :* tout le livre n'est que le développement de ce mot de S. Jean. Comment cet amour éternel de Dieu pour l'homme a-t-il réalisé ses fins ? Et l'on nous répond : par le Poème de l'Amour Créateur, par le Poème de l'Amour Rédempteur, par le Poème de l'Amour Consommateur, par le Poème de l'Amour Triomphateur, par le Poème de l'Amour Béatificateur, par le Poème de l'Amour Réprobateur... Tout cela terminé par une Table analytique très développée, où chaque page, chaque demi-page, chaque quart de page souvent figure, condensée, en une rapide formule qui en martèle l'idée principale.

« Œuvre puissante de haute théologie, écrit à l'auteur l'évêque d'Amiens, où sont approfondis à la lumière de la Révélation les grands problèmes de l'origine et de la destinée humaine... Poème au vrai sens du mot — car le poète et le théologien se rencontrent et s'unissent en vous... Avec une réelle satisfaction j'ai constaté combien vous vous êtes attaché fidèlement à la tradition, vous inspirant surtout de la doctrine de S. Augustin et de S. Thomas d'Aquin... Votre beau travail donnera pleine satisfaction aux âmes qui, en fait de religion, ne se contentent pas de notions superficielles, mais veulent aller au fond des questions... »

II. — *Le Livre de l'Amour* est précédé, lui aussi, d'une Préface épiscopale, de Mgr Foucault. L'auteur y a tenu, d'abord parce que rien ne pouvait lui faire plus d'honneur, et puis aussi, je pense, afin que dès la couverture, où cette préface est annoncée, le lecteur se sente en pleine sécurité, puisqu'il n'est malheureusement que trop vrai que ce seul mot d'amour suffit à mettre tant de gens en inquiétude ! Quel malheur tout de même que ce mot en lequel S. Augustin résume toute la divine morale, prenne si souvent air aussi de pompes du diable !

C'est de l'amour en son sens le plus divin que nous parle notre auteur. Son livre est comme un commentaire des belles pages de l'*Imitation.* Il veut nous tracer le portrait de l'amour, « un beau portrait, dit-il, le plus séduisant du monde, qui subjugue et qui fasse qu'à sa simple vue, on aime le modèle, et qu'on se donne à lui sans retour. » Il nous en dit les caractères ou effets, d'après l'*Imitation ;* il ne se lasse pas de les dénombrer : il en compte jusqu'à cinquante-huit, ce qui n'est pas dépasser de beaucoup le nombre fixé par Gerson dans son *Traité des cinquante propriétés de l'Amour divin.* Il en dénombre ensuite les fruits, dont plusieurs, il est vrai, ont un grand air de ressemblance avec les caractères eux-mêmes. Il nous dit les rapports de l'amour avec l'être entier et avec la vie de l'homme : le cœur et l'entendement, le cœur et la volonté, le cœur et le beau, le cœur et le visage, le cœur et les quatre âges de la vie, etc. Il passe en revue enfin, dans ses deux derniers chapitres, les divers symboles ou emblèmes de l'amour : le cœur en premier lieu, puis une série de symboles pris de l'Ecriture, le symbole traditionnel du Pélican, les symboles empruntés à l'art ; et il ferme son livre sur les deux Paraboles évangéliques du Père de l'enfant prodigue et du Bon Samaritain.

Conclusion : Il faut aimer. — Mais quand ? — Tout de suite. — Mais qui ? Dieu et tout ce que Dieu nous ordonne ou nous permet d'aimer. — Mais comment ? — Mais en aimant, beaucoup, profondément, avec ferveur.

LITURGIE

Q. — La réponse donnée par l'*Ami* dans son n° du 15 mars 1923, p. 175 et 176, à la question qui lui avait été posée sur la mémoire de la messe *pro sponsis* à la messe du jour, me laisse un doute, et je me permets de solliciter les quelques éclaircissements suivants :

1° Est-il vrai de dire qu' « autrefois cette mémoire ne se joignait *jamais* sous une seule conclusion à l'oraison du jour ? » N'y avait-il pas exception pour la Fête-Dieu ?

2° Actuellement encore, ne peut-on pas dire qu'en règle générale on doit faire mémoire de la messe *pro sponsis* sous une conclusion distincte de l'oraison de la messe du jour, excepté aux fêtes de Noël, de l'Epiphanie, de Pâques, de la Pentecôte, de la Trinité, et à la Fête-Dieu, où il faut la joindre sous une seule conclusion à l'oraison de la fête ? (S. R. C., 14 juin 1918). Je reconnais toutefois que la réponse de la S. C. des Rites ne paraît pas limitative, et qu'elle semble poser un principe permettant d'étendre cette même solution à tous les cas où la rubrique ne permet qu'une seule oraison à la messe. Faut-il, comme l'a fait l'*Ami,* l'étendre aussi aux cas où la messe du jour admet des commémoraisons (v. g. à la fête de l'Assomption tombant un dimanche, à celle de la Visitation ; de même, après dispense de temps clos, aux lundi, mardi et mercredi de la Semaine Sainte, etc.) ; ou bien est-on libre alors de faire ladite mémoire sous une conclusion distincte ? Autrement dit, est-on obligé dans tous les cas de joindre sous une conclusion unique l'oraison *pro sponsis* à celle de la messe du jour ?

R. — Ad I. Oui, il est exact qu'autrefois (c'est-à-dire antérieurement au décret du 14 juin 1918 allégué ci-dessus), l'oraison *pro sponsis* ne se joignait en aucun cas sous une seule et même conclusion à la première oraison de la messe du jour. Nous n'en voulons donner comme preuve que le passage suivant du décret général de la S. C. des Rites en date du 30 juin 1896 (n. 3922, § VI *De missa pro sponsis) :* « In diebus vero Dominicis aliisque diebus festis de præcepto, necnon diebus duplicia excludentibus, dicenda est missa de die cum commemoratione missæ pro sponso et sponsa, et quidem etiam in festis primæ classis, sub altera conclusione, ac primo loco post ceteras commemorationes de præcepto, si quæ faciendæ. » (Cf. S. R. C.,

20 avril 1822, n. 2619, ad 6, 7, 8). Nulle part, que nous sachions, il n'était prévu d'exception pour la Fête-Dieu. (Cf. *Decr. auth. S. R. C.*, t. IV, *Adnot. sup. decr. 2619*, p. 222 et 223).

Ad II. Il n'y a rien absolument à changer à la réponse donnée par l'*Ami* le 15 mars 1923 au sujet de la manière de faire désormais la mémoire de la messe votive *pro sponsis* à la messe du jour.

D'ailleurs, cette réponse ne s'appuyait pas uniquement ou principalement sur le décret de la S. C. des Rites du 14 juin 1918, mais avant tout sur le titre II, n. 2, des nouvelles rubriques du Missel, dont voici le texte : « Missa votiva pro sponsis, cum propria benedictione, permittitur quotidie per annum extra tempus clausum ; et etiam tempore clauso, quoties Ordinarius loci ex justa causa benedictionem nuptialem permiserit. Excipiuntur Dominicæ, festa de præcepto, licet suppressa, duplicia I et II classis, octavæ privilegiatæ I et II ordinis, feriæ ac vigiliæ privilegiatæ. In his autem casibus exceptis dicitur missa de die, in eaque additur oratio pro sponsis, *sub unica conclusione cum prima*, atque datur benedictio pro eis propria. »

Aucun doute n'est donc désormais possible : chaque fois qu'ayant à donner la bénédiction nuptiale on ne pourra, en raison d'un empêchement liturgique, célébrer la messe votive *pro sponso et sponsa*, il faudra nécessairement joindre sous une seule conclusion l'oraison de cette messe à la 1re oraison de la messe du jour.

Q. — 1° Y a-t-il des indults autorisant à célébrer dans la Semaine Sainte des messes de *Requiem* autres que la messe d'enterrement ?

2° A la messe solennelle du premier vendredi du mois, doit-on faire mémoire d'une férie de Carême ?

3° Très souvent j'entends un prêtre dire avant la distribution de la sainte communion : « Ecce Agnus Dei, ecce qui *tollis* peccata mundi, » et terminer l'oraison « Deus, qui nobis sub sacramento... » par « Per Dominum nostrum Jesum Christum... »

R. — Ad I. Les féries privilégiées, — et donc les lundi, mardi et mercredi de la Semaine Sainte, — admettent seulement la messe des funérailles. Toutes les autres messes de *Requiem*, même privilégiées, sont alors interdites. (Nouv. rubr. du Missel, tit. II, n. 2-9).

Il ne faut donc pas s'étonner que les indults accordant pour certains diocèses la faculté de célébrer deux ou trois fois par semaine, même dans les doubles majeurs et mineurs, des messes quotidiennes de *Requiem*, ne s'étendent pas aux féries privilégiées. (S. R. C., 8 février 1913 [1], *Decretum seu Declaratio*, IV).

Ad II. Assimilée aux messes votives *pro re gravi* (S. R. C., 19 février 1892, n. 3769, ad 3), la messe votive du Sacré-Cœur autorisée à de certaines conditions le premier vendredi du mois, est soumise aux nouvelles rubriques qui régissent la célébration des messes votives solennelles *pro re gravi* [2].

[1] Voir *Ami* 1913, p. 199.
[2] Voir *Ami* 1923, p. 255.

(Cf. S. R. C., 8 juillet 1921, *Dubium* [1] ; 16 juin 1922, *Hildesien.* [2], ad 13 et 14). Or, à moins qu'il n'y ait le même jour et dans la même église une autre messe chantée ou conventuelle, on doit, à la messe votive *pro re gravi*, faire la commémoraison des féries majeures (Nouv. rubr. du Missel, tit. V, n. 3 et 4), et, si elles ont une messe propre, en lire aussi à la fin l'évangile *(ibid.*, tit. IX, n. 1). Donc la commémoraison et le dernier évangile d'une férie de Carême s'imposent de même dans la messe votive solennelle du Sacré-Cœur [3]. (Cf. S. R. C., 16 juin 1922, *Hildesien.*, ad 13).

Ad III. Le texte du Missel et du Rituel porte et le sens demande : « Ecce Agnus Dei, ecce qui *tollit* peccata mundi, » et après l'oraison « Deus, qui nobis sub sacramento, etc., » qui s'adresse à N.-S. J.-C., la conclusion : « Qui vivis et regnas, etc. » Ce serait rendre service à votre confrère que de l'avertir charitablement de son erreur.

Q. — Un curé de campagne s'aperçoit, à l'unique messe où il doit donner la communion pascale, qu'il n'y a qu'un nombre insignifiant de saintes Hosties dans le tabernacle. Le ciboire, préparé la veille et posé sur l'autel, se trouve hors du corporal, et le curé a toujours formé son intention pour ne consacrer que des hosties qu'il aura placées sur le corporal.

1° Peut-il, afin de consacrer, célébrer dans la même église une seconde messe (qu'il devrait aller dire dans une annexe), et priver ainsi de la messe cette annexe ?

2° Peut-il fractionner infinitésimalement les quelques hosties consacrées du tabernacle ?

3° Peut-il interpréter favorablement le doute sur la validité de la consécration des hosties posées la veille sur l'autel en vue de la communion pascale, mais laissées par mégarde hors du corporal ?

4° Peut-il refaire une consécration spéciale ?

Il s'agit de la messe de communion pascale, et, un peu aussi, du décorum personnel du prêtre.

R. — Ad I. Des deux préceptes qui se trouvent ainsi en concurrence et dont le curé doit, autant qu'il est en son pouvoir, assurer l'observation parmi ses divers paroissiens, un seul est véritablement urgent *hic et nunc :* celui de l'audition de la messe dominicale pour les fidèles de l'annexe. C'est même uniquement dans le but de leur rendre possible cette audition obligatoire que le curé dont il s'agit est autorisé au binage. (Cf. *Codex*, can. 806, § 2). Il ne saurait donc prendre prétexte de l'oubli qu'il a fait de consacrer les petites hosties préparées en vue de la communion pascale dans l'église de la paroisse principale pour y célébrer le même jour une seconde messe, celle qu'il a la permission d'aller célébrer dans l'église de l'annexe.

Ad II. Sans doute, lorsque le prêtre s'aperçoit trop tard qu'il n'y a pas assez de saintes Hosties pour suffire au nombre des communiants, il peut, s'il y a vraiment nécessité, les diviser [4], de manière

[1] Voir *Ami* 1921, p. 460.
[2] Voir *Ami* 1922, p. 552.
[3] Il faut donc rectifier les réponses données à ce sujet par l'*Ami* en 1921, p. 223 et 256.
[4] Il ne peut faire cela qu'à l'autel, après y avoir déposé le ciboire et en prenant des deux mains chacune des saintes Hosties qu'il veut rompre. (De Conny, *Cérémonial romain*, p. 242).

à pouvoir communier tous les fidèles qui le désirent. (S. R. C., 6 mars 1833, n. 2704, ad 1). Toutefois, il convient que chaque sainte Hostie ne soit pas partagée en plus de deux ou trois fragments [1]. D'ailleurs, si l'on donnait aux fidèles des saintes Parcelles trop ténues, ne serait-il pas à craindre qu'elles ne parvinssent pas toujours à l'estomac sous leur espèce de pain, et donc que, parfois, il n'y eût pas communion ? [2]

Aussi, nous ne pensons pas que, dans un cas semblable à celui qui fait l'objet de la présente consultation, un prêtre puisse décemment et prudemment recourir à la fragmentation des quelques saintes Hosties conservées dans le tabernacle.

Ad III. Du moment qu'il y a doute sur la validité de la consécration des petites hosties laissées ainsi par inadvertance en dehors du corporal pendant la messe, il ne saurait être permis ni de les distribuer aux fidèles qui demandent la sainte communion (Benoît XIV, *De sacrificio missæ)*, ni, non plus, de les traiter comme des pains vulgaires. Il faudrait ou bien les consacrer sous condition à une autre messe, ou bien les consommer à l'autel immédiatement avant la purification du calice. (S. Alphonse de Liguori, Gury-Dumas, Lehmkuhl, Haine, Arregui, etc.).

Ad IV. Si le prêtre s'apercevait seulement après avoir prononcé les paroles sacramentelles que le ciboire est resté en dehors du corporal, il ne pourrait sous aucun prétexte répéter sur les petites hosties qui y sont contenues et sans lesquelles le sacrifice sera complet, la formule de consécration du pain. Cette répétition de la forme serait gravement illicite. A plus forte raison est-il défendu de procéder en dehors de la messe à la consécration de ces petites hosties. (Cf. *Codex*, can. 817 ; Billuart, Haine, Arregui, etc.) [3].

Q. — 1° Pourquoi, à la messe, fait-on le signe de la croix à la fin du *Gloria* et du *Credo ?*

2° Pour la communion, premiers communiants et autres doivent quitter les gants. Quelle en est la raison ?

R. — Ad I. L'habitude se répandit de bonne heure parmi les chrétiens de tracer fréquemment sur eux-mêmes, en particulier au commencement et à la fin de leurs principales actions, le signe sacré de la croix, et d'invoquer en même temps les trois personnes de la Sainte Trinité. Ces trois adorables personnes étant nommées à la fin du *Gloria in excelsis,* il était tout naturel de se signer aussi en le terminant. (Romsée, de Conny, etc.).

Quand, plus tard, le Symbole de Nicée eut été introduit dans l'économie de certaines messes, on y fit, par analogie, au commencement et à la fin les mêmes gestes rituels qu'à l'hymne angélique. En se signant à « Et vitam venturi sæculi, [1] » on marque que, cette vie future, on l'attend de la vertu de la croix par laquelle N.-S. J.-C. a racheté le monde. (Lebrun, Romsée, de Conny, etc.).

Ad II. « Avoir les mains nues comme la tête nue, dit Mgr de Conny [2], est une marque de respect. Lorsqu'il y avait une étiquette rationnelle et observée, on n'eût pas osé s'approcher d'un supérieur et lui rendre un service les mains gantées [3] ; seulement l'inférieur, si sa main eût dû toucher celle du supérieur, l'eût enveloppée dans la basque de son habit ou de quelque autre façon. Encore aujourd'hui on doit ôter ses gants pour être reçu à l'audience du Pape. Les vieux Catéchismes notaient qu'il fallait les ôter pour se confesser ou pour s'approcher de la sainte table... »

Q. — Le prêtre empêché par un service régulier de célébrer la messe en noir concédée pendant les semaines de Carême, est-il autorisé à le faire un autre jour, s'il en reste de libres ?

R. — En Carême, la faculté de célébrer chaque semaine la messe quotidienne privée de *Requiem* est accordée seulement pour le *premier* jour qui se trouve liturgiquement libre dans le calendrier de l'église où l'on célèbre la messe, c'est-à-dire pour le *premier* jour de la semaine, — en dehors toutefois des Quatre-Temps et des vigiles, — dans lequel, en suivant le calendrier de ladite église, on fait l'office d'une fête semi-double ou d'une férie non privilégiée [4]. (Nouv. rubr. du Missel, tit. III, n. 9). Passé ce jour-là, la faculté de dire la messe privée de *Requiem,* qu'on en ait usé ou non, est inopérante pour le reste de la semaine dans la même église. (Cf. *Ami* 1914, p. 540).

[1] Encore est-il préférable de ne donner les saintes Parcelles qu'aux personnes les plus instruites. (De Herdt, *S. Liturg. praxis*, t. I, n. 272, 7).

[2] Cf. *Ami* 1907, p. 233.

[3] D'après la *Nouvelle Revue théologique* (1920, p. 292), pour parer à toute cause éventuelle de perplexité, on pourrait légitimement formuler une fois pour toutes l'intention générale suivante : « En célébrant la messe, j'aurai l'intention de consacrer, outre l'hostie du sacrifice, toutes les petites hosties qui se trouveront sur le corporal, ou, si elles sont dans un ciboire ou sur une patène, soit sur le corporal, soit en dehors et à côté du corporal, dans les conditions ordinaires de présence... » Tel est aussi le sentiment d'Arregui. *(Summar. Theol. mor.*, n. 536). — Pourquoi ne pas charger au besoin le sacristain ou le répondant d'avertir discrètement, dès le début de la messe, le prêtre qui, ayant à consacrer des hosties dans un ciboire, aurait omis de placer celui-ci sur le corporal ?

[1] Au témoignage de Rufin, les chrétiens d'Aquilée se signaient le front chaque fois que, dans le Symbole des apôtres, ils disaient : « carnis resurrectionem, » ou plutôt : « carnis *hujus* resurrectionem. » (Cf. Claude de Vert, Lebrun, etc.).

[2] *Des usages et des abus en matière de cérémonies,* p. 76.

[3] Un récit charmant de Mme de Sévigné fait allusion à cet usage. « On apporte à boire à Mademoiselle, il faut donner la serviette : je vois Mme de Gèvres qui dégante sa main maigre ; je pousse Mme d'Arpajon ; elle m'entend et se dégante, et d'une très bonne grâce, avance un pas, coupe la duchesse, et prend et donne la serviette. » *(Lettre à sa fille* du 13 mars 1671). On peut voir aussi, dans les *Mémoires* de Saint-Simon, chapitre LXXIII, que le vassal paraissant devant son seigneur, devait être dépouillé de son chapeau, de son épée et de ses gants. (De Conny, *ibid.).*

[4] Un prêtre célébrant dans un oratoire privé aurait à tenir compte du premier jour qui serait liturgiquement libre dans son propre calendrier.

IMPRIMATUR

Lingonis, die 1 octobris 1924.

EUG. LINDECKER, *vic. gen.*

Le gérant : F. FROSSARD.

LANGRES. — Imprimerie de *L'AMI DU CLERGÉ*

MARDI 7 OCTOBRE, toute la journée et toute la soirée, de 8 h. 1/4 à 11 h. 1/2 du soir,

Exposition et Séances de Démonstration pour toutes les nouveautés de la saison.

PROJECTIONS MAZO, 33, Boulevard Saint-Martin, PARIS.

LISEZ CECI Mme L. MARQUIS, directrice de l'**Intermédiaire catholique de Besançon et de Genève**, fondé en 1884, 2, rue Péclet, à **Besançon**, se recommande tout spécialement aux lecteurs de l'*Ami du Clergé* pour leurs achats en **Montres, Pendules, Bijouterie** et **Orfèvrerie.** Ils peuvent s'y adresser en toute confiance. Demander catalogues franco. Articles spéciaux pour 1res Communions : Chapelets, Médailles, etc. — Prix avantageux R. C. Besançon 1.552

VINS DE MESSE

CAVES DES PRÉMONTRÉS

S'adresser à M. YVRARD R. C. Cette no 365

Abbaye St-Michel-de-Frigolet, par Tarascon (Bouches-du-Rhône).

ARTHRITIQUES

VICHY CÉLESTINS

Élimine l'Acide Urique

R. C. Paris 80051.

LA LIBRAIRIE René GIARD 2, Rue Royale LILLE

ACHÈTE au maximum de leur valeur toutes bibliothèques & lots de livres de théologie, patrologie, littérature etc., fins d'éditions.

Catalogue périodique gratuit

BULLETINS PAROISSIAUX

A FOND COMMUN, TIRAGE MENSUEL : 80.000 EX.

ALMANACHS PAROISSIAUX

A FOND COMMUN, DERNIER TIRAGE : 100.000 EXEMPL.

LE SPÉCIMEN DE 1925 EST PARU

Œuvre fondée en 1899 par M. l'abbé Brellaz. — Directeur, Abbé Jh Godet, Chan. hon., Dr en théologie, aumônier de la Visitation, à Poitiers. — Imprimerie de la Bonne Presse de l'Ouest, à St-Maixent (D.-Sèvres).

Renseignements contre 0 fr. 25.

ENGRAIS DEROME

BAVAY (Nord)

Registre du Comme d'Avesnes-s-Helpe. No inscript. 2625

VITRAUX D'ART Charles CHAMPIGNEULLE, *96, rue Notre-Dame des Champs,* à PARIS R. C. Seine 87.225

Maison fondée à Metz en 1832

Représentant, maquettes et devis sur demande

VINS DE BORDEAUX

GAUDRAP & Co 21, Rue Borie, 21 — BORDEAUX —

MAISON RECOMMANDÉE

Vin blanc de Messe **SAINTE-CROIX-DU-MONT** (vin liturgique légitime).

— *Envoi gratis du Catalogue sur simple demande* —

R. C. Bordeaux 18.250 A.

R. C. Seine 4.079

PHARMACIE DE ROME

La mieux approvisionnée et la moins chère de Paris

LIVRAISONS -:- EXPÉDITIONS

TOUTES

SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES

françaises et étrangères

AMPOULES - CACHETS - COMPRIMÉS

SIROPS - PASTILLES - PILULES, ETC.

PARFUMERIE - SAVONS - PRODUITS DE BEAUTÉ

HUILES de FOIE de MORUE

BANDAGES

BAS A VARICES — CEINTURES

ORTHOPÉDIE

ARTICLES D'HYGIÈNE

LUNETTERIE

LABORATOIRES D'ANALYSES

Médicales et Alimentaires

NOTICES & BROCHURES gratis sur demande — *Téléphone : WAGRAM* 85-19, 62-29, 63-79

A. BAILLY, 15, Rue de Rome, PARIS

Faites tous vos achats directement à la Fabrique d'Ornements d'Eglise. Bronzes, Orfèvrerie, Chasublerie, Lingerie, Statues, Ameublement.

La plus ancienne Maison, fondée en 1580.

Envoi des CATALOGUES sur demande

Ancienne Maison TRIOULLIER, **MONTAGNIER,** Succr

24, Rue de Grenelle, PARIS (VIIe). — R. C. Seine 72.345

HORLOGERIE - PENDULERIE

— BIJOUTERIE — ORFÈVRERIE —

ALLIANCE HORLOGERE — R. C. Besançon 29

E. ENGINGER — BESANÇON — 15, rue Gambetta, 15

Catalogue Fco sur demande — Fournisseur de l'Archevêché de Besançon

Crêpe TETRA

pour

PANSEMENTS, VARICES, RHUMATISMES, ETC.

EXIGEZ cette MARQUE — *En vente partout*

GROS : Société Française des Tissus TÉTRA

— 12, Rue de Hanovre, PARIS-2e —

R. C. Seine 101.853

34 fr. pet. Imprimerie univers., couleurs. Pierre Humide. Spéc. Curé Teloché (Sarthe). R. C. Mans 399.

Les Maladies de la Cinquantaine Guéries par :

L'ARTÉROGÈNE

Selon la formule du Docteur CARLES DE CAUDEMBERG

de la Faculté de Médecine de Montpellier, Ex-Interne des Hôpitaux, Médecin-Expert des Tribunaux de Nice
Communiquée à l'Académie de Médecine et à l'Académie des Sciences de Paris

Seul spécifique de l'Artério-Sclérose
Préventif et curatif des : Maladies du cœur, du sang et de la circulation : vertiges, palpitations, essoufflement, asthme... Congestions célébrale, pulmonaire ; apoplexie, paralysies, enflures, hydropisie, albuminurie, urémie ; ataxie, tremblements, affaiblissement de la vue, de l'ouïe, névralgies. — Déchéance vitale. — Vieillesse prématurée.

A partir de la cinquantaine, la plupart d'entre nous sentent décroître leurs forces vitales : cette usure prématurée de nos organes, conséquence de notre existence surmenée, de trop de travail, des excès, de l'abus des excitants (alcool, tabac...), affaiblit leur résistance à la maladie.

C'est alors qu'apparaissent et s'installent à demeure les affections chroniques : troubles du cœur et de la circulation ; migraines, vertiges, palpitations, suffocations, crampes, fourmillements dans les membres, affaiblissement de la vue, surdité... ; plus tard ce sont les congestions, apoplexie, paralysies, enflures, hydropisie... En même temps l'estomac devient paresseux, les digestions pénibles..., les reins et le foie perdent leur activité, la peau se flétrit, s'ulcère...

Tous ces désordres morbides ont une cause commune : la Sclérose, qui envahit et encrasse l'organisme, entrave ses fonctions ; en un mot, c'est la vieillesse qui commence avec le cortège de ses souffrances, de ses infirmités.

Contre cette déchéance précoce, la science moderne s'est efforcée de réagir ; si en effet on ne peut supprimer les atteintes de l'âge, il est raisonnable d'espérer pouvoir en reculer le terme et éviter les maladies qui en aggravent le poids. C'est ce que réalise l'Artérogène, véritable spécifique du vieillissement, qui opère chaque jour le miracle de rajeunir des personnes âgées ou malades depuis de longues années, qui guérissent d'affections qu'on croyait incurables.

MODE D'ACTION

Par ses effets sur le cœur et les vaisseaux l'**ARTÉROGÈNE** abaisse la tension, accroît l'énergie des contractions cardiaques et accélère la circulation ; il rend le sang plus fluide et le débarrasse des poisons qui l'encombrent, ***remplaçant ainsi le sang vicié des vieillards par un sang pur, condition essentielle de leur vitalité.***

L'**ARTÉROGÈNE** stimule puissamment toutes les fonctions du corps ; il vivifie ses organes et en les désencrassant lui restitue les forces de la jeunesse. C'est dire que : ***tous ceux qui dépassent la cinquantaine, homme ou femme,*** que ce soit à titre préventif ou curatif, ***doivent suivre ce traitement qui leur conservera leur vigueur et leur assurera une longévité exempte de toute infirmité.***

MODE D'EMPLOI

2 à 3 cuillerées à café dans un 1/2 litre d'eau, à boire chaque jour, un verre à jeun si cela ne contrarie pas, et le reste aux repas comme une eau minérale, même mélangée avec 1/4 de vin.

QUELQUES LETTRES

Un médecin nous écrit :

« ... Ayant constaté que l'**ARTEROGENE** me rend, malgré mon âge, l'énergie qui commençait à me faire défaut, je viens vous prier de vouloir bien m'en envoyer une boîte »...

Docteur P.,
à Lorgues (Dordogne).

Un pharmacien :

« J'ai suivi avec le plus grand soin vos instructions relatives au traitement par l'**ARTEROGENE** et j'en ai éprouvé **un tel retour à la santé** que je ne saurais à aucun prix ne pas continuer l'usage de votre précieux produit.

« **Je me trouve vraiment rajeuni et mes 77 ans ne me pèsent plus,** mes artères ayant retrouvé toute leur élasticité, etc. »...

E. BERNARD,
Pharmacien honoraire,
Officier de l'Instruction Publique,
Bordeaux.

Un prêtre :

« ... Toute ma vie j'ai été souffrant de partout, rongé de rhumatismes, néphrites, etc..., plus de 20 médecins pour le cœur, *in vanum !* Or j'ai réglé mon dernier médecin, il y a 2 ans, et depuis lors je ne prends **aucun** remède autre que l'**ARTEROGENE**. Je n'ai plus aucune douleur, le cœur est bien réglé, je dors bien, malgré mes 79 ans je vis seul..., je grimpe à l'échelle pour polychromer mon église et fais 15 à 18 kilomètres... Veuillez agréer... »

Abbé FOURRIER, curé de Lacres (Pas-de-Calais).

Un aumônier : « Versailles, 27 février 1924.

« Monsieur le Directeur,

« Je vous autorise bien volontiers à rendre publique mon attestation précédente malgré la répugnance naturelle que l'on éprouve à se mettre en scène, parce que je dois à une attestation de ce genre, celle de M. l'abbé Fourrier, le grand bienfait d'une amélioration inespérée. C'est rendre service à ceux qui souffrent de ce terrible mal de faire connaître votre excellent remède...

« Abbé F. Pottier, aumônier, 11e Bis de la Porte Verte, Versailles. »

LABORATOIRE DU SUD-EST — NICE, 13, rue Alberti

PRIX de la boîte :	Au Laboratoire	Par Poste	Contre Remboursement	Les 6 boîtes, cure complète
	15 fr.	15 fr. 90	16 fr. 50	90 fr. net

Une remise de 20 0/0 est consentie à MM. les Membres du Clergé

LANGRES. — Imprimerie de L'AMI DU CLERGÉ